

3^E TRIMESTRE 2022

N° 62

Spanc Info

Le magazine de l'assainissement non collectif

A portrait of Françoise Dubos, a woman with long brown hair, wearing a blue and white striped button-down shirt. She is standing in front of a dense green leafy background.

**FRANÇOISE DUBOS,
PRÉSIDENTE
DE L'ARTANC :**
Relever les défis
d'une association
professionnelle

ASSAINISSEMENT SEMI COLLECTIF



PETITES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

CAMPINGS

PETITS COLLECTIFS

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

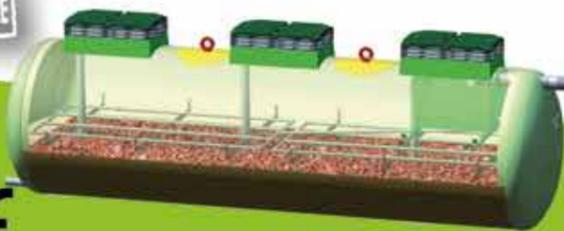


Bionut[®] Max

Filtre compact et écologique à base de coquilles de noisettes recyclées
21 à 200 EH

BIOXYMOP[®] MAX

Micro-station d'épuration prête à poser
5 à 980 EH



- ✓ Solution économique et écologique
- ✓ Aucun apport d'énergie
- ✓ Coût d'entretien réduit
- ✓ Média filtrant compostable
- ✓ Prêt à installer



- ✓ Excellent rendement épuratoire
- ✓ Faible impact paysager
- ✓ Faible consommation d'énergie
- ✓ Installation en nappe
- ✓ Résistance à la corrosion

WWW.SIMOP.FR



Spanc Info

Le magazine de l'assainissement non collectif

Rédaction:
www.spanc.info
spanc.info@wanadoo.fr
 12, rue Traversière
 93100 Montreuil
 T: 06 85 42 96 35
 Directeur de la publication
 Rédacteur en chef:
 René-Martin Simonnet
 Rédactrice en chef adjointe :
 Sophie Besrest
 A collaboré à ce numéro : Caroline Kim
 Secrétariat de rédaction et maquette:
 Brigitte Barrucand
 Photo de couverture : SB

Publicité (régisseur exclusif):
l.e.m@wanadoo.fr
 Les Éditions Magenta
 12, avenue de la Grange
 94100 Saint-Maur
 T: 01 55 97 07 03
 F: 01 55 97 42 83

Imprimé en France par L. Imprime
 20-22, rue des Frères-Lumière
 93330 Neuilly-sur-Marne
 Dépôt légal : octobre 2022
 ISSN : 1957-6692

Abonnements et administration :
agence.ramses@wanadoo.fr
 Une publication de l'Agence Ramsès
 SARL de presse au capital de 10 000 €
 Siret : 39491406300034
 Associé-gérant : René-Martin Simonnet
 Associée : Véronique Simonnet
 Prix au numéro : 15 € TTC

L'envoi de textes ou d'illustrations implique l'accord des auteurs pour une reproduction libre de tous droits et suppose que les auteurs se sont munis de toutes les autorisations nécessaires à la parution. *Spanc Info* n'accepte aucune forme de publicité rédactionnelle. Les marques citées le sont dans un seul but d'information et à titre gratuit. La reproduction, même partielle, d'un texte, d'une photographie ou d'une autre illustration publiés dans *Spanc Info* est soumise aux règles du code de la propriété intellectuelle.

Tarification sociale

C'ÉTAIT UN SUJET annexe de la loi Brottes du 15 avril 2013, ajouté au détour d'un amendement. Mais comme la plus grande partie de cette loi a été annulée par le Conseil constitutionnel, l'expérimentation d'une tarification sociale de l'eau en est restée en fin de compte la seule disposition importante. Cette expérimentation a été ouverte à 50 collectivités gestionnaires de l'eau potable, de l'assainissement ou de ces deux services. Une dizaine l'ont abandonnée en route. Son bilan a été dressé dans plusieurs rapports, et un décret est en préparation pour généraliser éventuellement ce dispositif. Personne ne peut toutefois dire à ce jour si et quand il paraîtra, ni même ce qu'il contiendra.



René-Martin Simonnet

La loi avait permis à tous les services d'eau et d'assainissement de se porter volontaires, mais aucun Spanc ne s'est manifesté. Cela peut se comprendre : la tarification sociale de l'eau vise en priorité l'eau potable, parce que c'est un service public hautement symbolique. Les personnes et les organismes qui la défendent s'inscrivent dans un débat philosophique sur la légitimité ou non de faire payer l'eau potable aux ménages. Je n'ai jamais entendu personne plaider pour la gratuité de l'assainissement des eaux usées domestiques. C'est pourquoi, à une exception près, les services d'assainissement qui ont participé à l'expérimentation l'ont fait en complément des services d'eau potable, pour réduire la facture commune à ces deux services.

On peut considérer que ceux des Spanc qui sont financés par une redevance annuelle ou annualisée ajoutée à la facture d'eau ont pu être *de facto* inclus dans ce dispositif. C'est un raisonnement un peu abusif, car je ne connais aucun Spanc qui ait été invité à participer à la mise en place ni à l'évaluation de cette expérimentation. Quant à ceux qui sont financés uniquement par des redevances ponctuelles, je n'en ai trouvé aucune trace dans les réflexions et les rapports que j'ai consultés depuis dix ans. Pourtant, quand on fait payer un contrôle périodique plus de 200 €, on peut imaginer qu'une remise serait la bienvenue pour certains ménages, même si c'est tous les dix ans seulement. Tous les usagers de l'ANC ne sont pas millionnaires.

À vrai dire, je ne sais pas si les Spanc ont intérêt à se manifester pour ne pas être oubliés dans le décret éventuel. La tarification sociale de l'eau peut prendre plusieurs formes, mais une seule semble adaptée à un service financé par des redevances ponctuelles : le chèque eau, que les personnes en difficulté peuvent demander lorsqu'elles ont une facture à régler. La collectivité organisatrice du service peut en confier la gestion au centre communal ou intercommunal d'action sociale, qui lui demande périodiquement de rembourser les aides versées.

Cela présente toutefois un grave défaut : la plupart des bénéficiaires potentiels ne le demandent pas, parce qu'ils ne comprennent pas ce dispositif, le trouvent compliqué par rapport à la somme proposée ou, le plus souvent, en ignorent l'existence. Or justement, le Spanc est dans une situation idéale pour les sensibiliser et les accompagner : il suffirait au spanqueur, lors de sa visite de contrôle, de remettre un formulaire de demande et d'expliquer comment l'utiliser, voire d'aider l'utilisateur à le remplir et de le remporter avec lui. Le taux d'attribution du « chèque Spanc » ou « chèque ANC », comme vous voudrez, pourrait ainsi frôler les 100 %, contre 15 % pour le chèque eau. On essaye ? ■

☰ sommaire

☰ éditorial

Tarification sociale.....3

☰ à suivre

Contrôles périodiques

Un guide en préparation sur les bonnes pratiques.....6

Harmonisation

L'Atep publie ses recommandations pour la réalisation des ACV.....7

☰ opinions et débats

ARTANC

Françoise Dubos : relever les défis d'une association professionnelle..... 8

☰ dossier

Recrutement

La pénurie de personnel dans les Spanc.....14

☰ Vie des Spanc

Portrait de Spanc

Grand Chambéry : un Spanc réparti entre la vallée et la montagne 26

☰ économie et entreprises

Comparaison

Comment vous approvisionnez-vous en pièces de rechange ? 38

Simop

L'écurieil grandit 42

Investissement

Premier Tech Eau et Environnement modernise son site de Senan 44

☰ repères

Nouveaux dispositifs agréés.....46

☰ formations..... 48

☰ produits et services.....50

☰ agenda

◆ DU 11 AU 13 OCTOBRE, POITIERS.
Journées information eaux.
Apten :
www.jie-poitiers.com

◆ 20 OCTOBRE, AUXERRE.
Cité 89 : carrefour des maires et des élus de l'Yonne.
Auxerrexpo : auxerrexpo.com

◆ DU 15 AU 17 NOVEMBRE, NANCY.
Salon Enviropro Grand Est.
Nexfairs :
www.enviropro-salon.com

◆ DU 22 AU 24 NOVEMBRE, PARIS.
Congrès des maires de France.
Salon des maires et des collectivités locales.
AMF :
www.amf.asso.fr
Groupe Moniteur :
www.salondesmaires.com

◆ 23 ET 24 NOVEMBRE, DIJON.
Carrefour des gestions durables de l'eau.
idealCO :
www.carrefour-eau-dijon.com

◆ 25 ET 26 JANVIER 2023, BRUZ.
Carrefour des gestion locales de l'eau
idealCO :
www.idealco.fr

SIMBIOSE

Le meilleur de la technique au service de l'eau

La gamme SIMBIOSE® s'agrandit ! NOUVEAU filtre compact béton LOCAL et ÉCOLOGIQUE



SIMBIOSE FB (sortie basse gravitaire) SIMBIOSE FBRI (sortie haute relevage intégré) Modèles 5EH - 6EH - 10EH - 12EH - 18EH - 20EH

- Média filtrant français durable, valorisable : plaquette de pin
- Modèle SIMBIOSE FB et SIMBIOSE FBRI 5 EH monocuve
- Cuves béton fabriquée en France
- Système de distribution conçu et fabriqué en FRANCE
- Fonctionnement intermittent autorisé
- Aucune consommation électrique SIMBIOSE FB
- Aucune pièce électromécanique SIMBIOSE FB
- Faible impact foncier, parfaite intégration paysagère
- Pas de chapeau de ventilation dans votre jardin
- Rehausses PE ajustables en hauteur
- Grande accessibilité pour l'entretien, tampon D.1200mm

AGRÈMENT NATIONAL N°2021-003

La gamme SIMBIOSE® c'est :

MICRO-STATIONS À CULTURE FIXÉE

Agrément 2013-013

SIMBIOSE SB 6, 8 et 13 EH



FILTRES COMPACTS À PLAQUETTES DE PIN

Agrément 2021-003

SIMBIOSE FB FBRI 5, 6, 10, 12, 18 et 20 EH



FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

Agrément 2014-007

ECOPHYLTRE 4, 5, 7 et 10 EH



FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

Gamme ALISTEP jusqu'à 2.500 EH



ABAS - PA du Moulin Neuf - 56130 PÉAULE
Tél. 00 33 (0)2 97 42 86 32 - Fax 00 33 (0)2 97 42 96 55
contact@abas.pro - www.simbiose.fr - contact@alistep.com - www.alistep.com

BULLETIN D'ABONNEMENT

Pour vous abonner ou vous réabonner, renvoyez ce bulletin à *Spanc Info*

12, rue Traversière, 93100 Montreuil • T: 06 85 42 96 35 • @: agence.ramses@wanadoo.fr

Mme, Mlle ou M.: Nom:

Prénom:

Fonction ou mandat:

Entreprise ou organisme:

Adresse:

Code postal:

Commune:

Téléphone:

Je souscris. abonnement(s) à *Spanc Info*, au tarif de 48,00 € TTC (40,00 € HT) par an, soit un total de € TTC.

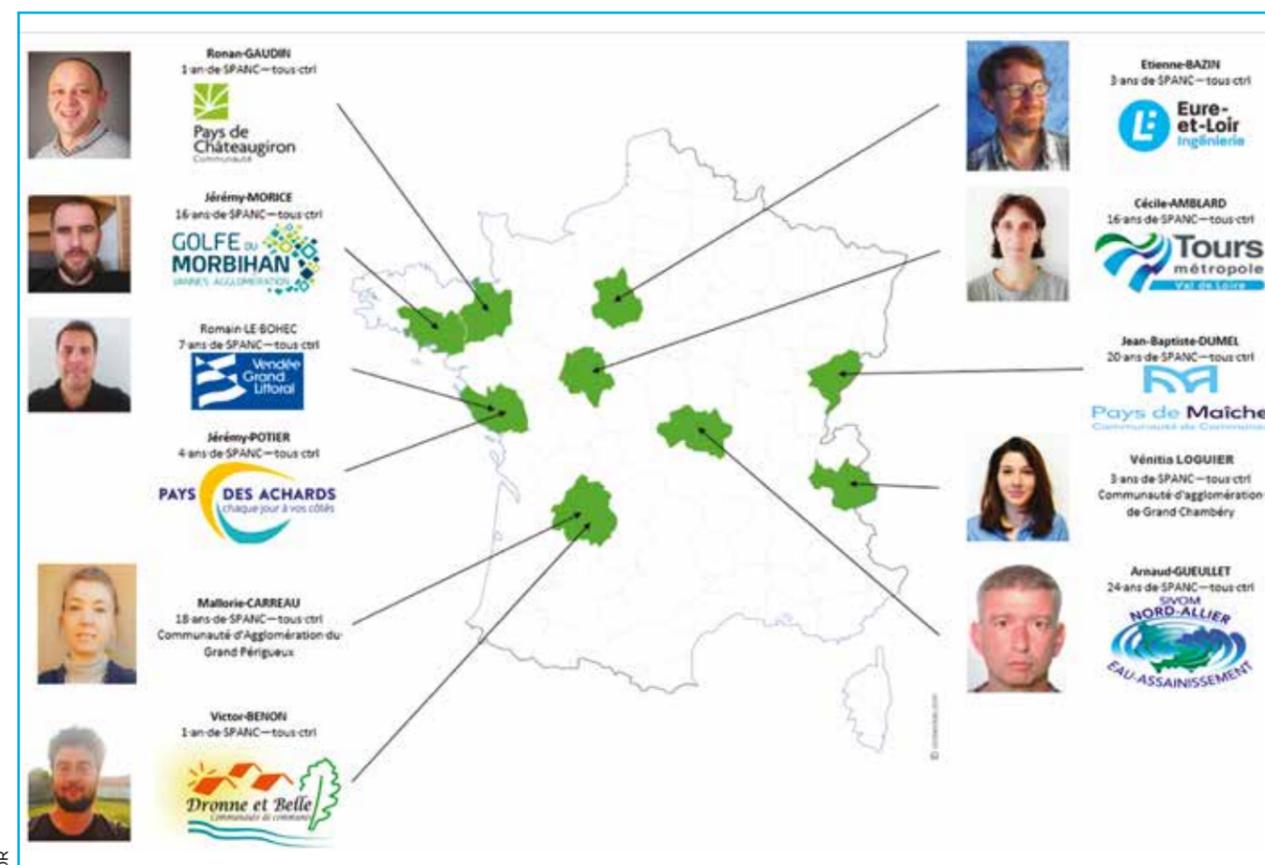
Règlement à l'ordre de l'Agence Ramsès. Si vous désirez recevoir votre facture par courrier électronique, plutôt que par la poste, cochez la case ci-dessous et indiquez votre mél :

Date et signature:

CONTRÔLES PÉRIODIQUES

Un guide en préparation sur les bonnes pratiques

Cet ouvrage est le fruit d'un groupe de travail composé exclusivement d'agents de Spanc. Il devrait être publié courant 2023.



EN 2014, le Pananc a publié un *Guide d'accompagnement des Spanc* qui propose en annexe plusieurs modèles de fiches pour aider les agents dans leur mission de contrôle. Ces fiches servent de référence nationale mais elles ne sont pas exhaustives. La réalité du terrain est beaucoup plus complexe : les cas de figure sont nombreux et les agents sont isolés, ce qui entraîne dans leurs rapports des disparités en matière de classification des installations.

D'où la volonté de l'Association des techniciens de l'ANC Loire-Bretagne et outre-mer (Atanc LB & OM) de publier un guide sur les bonnes pratiques

de contrôle. Réunis au sein d'un groupe de travail Contrôle de fonctionnement, plusieurs adhérents se sont portés volontaires pour produire ce document. « L'objectif est d'être le plus exhaustif possible sur les types de cas rencontrés, explique Cécile Amblard, co-organisatrice du projet et agente au Spanc de Tours Métropole. Pour cela, nous avons souhaité que des agents de Spanc extérieurs au bassin Loire-Bretagne participent aussi à ce travail. »

En plus d'un rappel de la réglementation et d'une présentation de chacune des filières et des équipements à contrôler, le guide proposera une définition des différents classements mentionnés dans l'arrêté

contrôle. Des cas de figures seront disponibles à partir d'un fichier Excel, en marge du guide. « Nous avons déjà recensé plus de 400 cas pour lesquels un classement a été appliqué avec une phrase-type de conclusion, afin d'aider le technicien dans la rédaction de son rapport », détaille Cécile Amblard.

Que conclure par exemple en cas de mise en charge sous les parois siphoniques d'une fosse toutes eaux,

sans autre dysfonctionnement observé ? Pour ce cas, les auteurs proposent de classer l'équipement en défaut d'entretien, en indiquant le risque de colmatage et le besoin de rétablir le fonctionnement correct de la fosse. Ce document devrait être publié en 2023, en marge du Pananc. Dans un prochain numéro, *Spanc Info* lui consacra une large place.

SB

HARMONISATION

L'Atep publie ses recommandations pour la réalisation des ACV

Les fabricants d'ANC disposent désormais d'un outil commun pour se lancer dans la démarche.

ENTRÉE EN VIGUEUR cette année, la réglementation environnementale RE2020 vise avant tout à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel. Les installations d'ANC sont donc concernées. Pour mesurer leur impact carbone, la nouvelle réglementation repose sur un outil principal, l'analyse du cycle de vie (ACV), dont elle utilise une version allégée (voir *Spanc Info* n° 61).

À la demande de la direction générale des entreprises au ministère chargé de l'économie, le Syndicat des acteurs du traitement des eaux à la parcelle (Atep) a ainsi réuni en 2019 un groupe de travail pour rédiger un référentiel commun d'élaboration d'une ACV, avec des critères et des méthodes valables pour tous les dispositifs d'ANC. Trois ans plus tard, il publie un livret de *Recommandations méthodologiques pour la réalisation des ACV des systèmes d'assainissement non collectif*. L'objectif est de fournir un outil commun et harmonisé aux fabricants qui souhaitent réaliser des ACV ou des fiches de données environnementales et sanitaires (FDES).

Le projet a été cofinancé par six fabricants membres de l'Atep et par le Syndicat national des bureaux d'études en assainissement. Ils ont partagé leurs données concernant la conception, la production, la mise en œuvre et la fin de vie de leurs produits. Ces données ont été confiées à Inrae Transfert, société d'ingénierie de projets et de transferts technologiques pour l'innovation en alimentation, en agriculture et en environnement. En complément, le Centre d'études



et de recherches de l'industrie du béton, le consultant Alternative Carbone, le groupe spécialisé 17 de la Commission chargée de formuler les avis techniques et l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg sont également intervenus pour dispenser leur expertise.

Les industriels disposent donc aujourd'hui d'un outil pour se lancer dans la démarche. Pour le moment, seuls deux fabricants ont publié une ACV en comparant leurs produits avec des filières traditionnelles. Leurs études ne portaient que sur quelques modèles ou types de filières parmi les plus de 150 du marché. Nous n'en sommes donc qu'au début.

SB

ARTANC

Françoise Dubos : relever les défis d'une association professionnelle

Un président qui se fait la malle, une pandémie qui paralyse le secteur...

Depuis un an, la nouvelle présidente de l'Artanc et son équipe travaillent à redynamiser l'association.

Ce défi ne semble pas excessif pour Françoise Dubos qui fête cette année ses vingt ans d'expérience dans l'ANC.



L'Association régionale des techniciens de l'assainissement non collectif (Artanc) est née en 2007. En quelle année l'avez-vous rejointe ?

Françoise Dubos :

Je suis adhérente de l'Artanc depuis 2008. L'association a d'abord été présidée par deux de ses membres fondateurs, Jérôme Lopez puis Bertrand Villeveygoux, dont la motivation a été essentielle pour l'essor de notre association (voir l'encadré en page 11).

En 2014, Patrick Domerc a pris le relais pour trois mandats consécutifs mais il est parti avant la fin du troisième, en quittant en même temps le domaine de l'ANC et le secteur public. J'étais alors trésorière de l'association et ce départ subit a été une surprise pour tout le monde. Le poste de président est resté vacant pendant près de deux ans. J'ai été élue présidente en novembre 2021 pour un mandat de deux ans.

En plus du départ de son président, la pandémie de Covid-19 a sans doute affecté le fonctionnement de l'association ?

En effet, mais cela n'a pas empêché le conseil d'administration (CA) de continuer à se réunir en visioconférence. L'année 2020 a toutefois été assez compliquée. Nous avons dû interrompre nos journées techniques (JT) et, lorsque j'ai relancé les appels de cotisation auprès de nos adhérents, seuls 70 ont renouvelé leur adhésion, contre 120 l'année précédente.

Cette année-là, nous nous sommes aussi rendu compte que les techniciens n'étaient pas assez protégés contre le risque sanitaire lié à la présence d'organismes pathogènes dans les eaux usées, en particulier le nouveau virus. Nous avons alors travaillé à un protocole de reprise des contrôles pour les techniciens Spanc, utilisable dès la fin du confinement.

Avez-vous également profité de cette période de transition pour modifier votre organisation ?

Non, car nous l'avons déjà fait en 2014. À l'origine, l'essentiel de notre activité reposait sur les membres du bureau ; désormais nous réunissons quatre ou cinq fois par an le CA qui compte quatorze membres. L'objectif est d'avoir une meilleure représentativité des acteurs du métier et de faire remonter le plus grand nombre de points de vue du terrain et de nos usagers. Depuis mon élection, je suis très attachée à ce que toutes les décisions soient prises au sein du CA et non plus seul dans son coin, comme cela a pu être parfois le cas.



De l'ancien bureau, il ne reste que moi et Laure Dubourg, chargée d'opération assainissement non collectif à Charente Eaux, un syndicat mixte départemental d'assistance aux collectivités dans le domaine de l'eau, qui est depuis un an la vice-présidente de l'Artanc. Aurélien Tauzin, du conseil départemental de la Gironde, et Benoît Aumette, de celui de la Dordogne, étaient déjà membres du CA lors du précédent mandat ; ils siègent désormais au bureau en tant que secrétaire et secrétaire adjoint. Les deux nouveaux entrants sont le trésorier, Nicolas Campan, du Syded du Lot, un syndicat mixte départemental d'élimination des déchets, et la trésorière adjointe, Mallorie Carreau, responsable du Spanc à la communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

Depuis le début de cette année, le CA se réunit à nouveau en présentiel. Se retrouver autour d'une table apporte une dynamique nouvelle. Nous en avons tous besoin.

Cette année, nous avons réalisé un vrai travail de fourmi en recensant tous les Spanc du bassin Adour-Garonne pour faire la promotion de notre association. Les résultats sont bons : sur les quelque 190 Spanc du bassin, nous avons déjà récupéré une vingtaine d'adhérents, anciens ou nouveaux.

Comptez-vous toujours sur le soutien de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour faire fonctionner l'association ?

L'agence de l'eau a toujours été un soutien essentiel pour l'Artanc. Ses aides servaient à financer en partie nos outils de communication, mais aussi nos déplacements à Paris pour les réunions des groupes de travail (GT) du plan d'action national sur l'assainissement non collectif (Pananc). Notre dernière convention de partenariat portait sur la période 2017-2020. Depuis, le Covid-19 est passé par là. Mais les négociations avancent bien. Nos interlocuteurs sont toujours les mêmes et je reste confiante sur la reprise de notre partenariat.

Pour que nous puissions prétendre à des aides, l'agence de l'eau nous demande désormais de définir des actions sur le long terme. En ce moment, nous réfléchissons au sein du CA à plusieurs pistes d'évolution à lui présenter. Notre site internet mériterait par exemple d'être plus vivant. Pour le moment, nos

adhérents posent principalement leurs questions sur la messagerie de l'association, ce qui limite les échanges et le partage d'information. Ce n'est pas vraiment un forum.

Participez-vous toujours au Pananc ?

Bien sûr, mais le lancement du Pananc 3 a été retardé par la pandémie et les réunions ont véritablement commencé cette année, avec plus d'un an de retard. L'Artanc participe à trois des GT nouvellement créés ou modifiés : accompagnement et formation des Spanc ; réglementation ; procédure d'agrément. Pour le quatrième GT, départements et régions d'outre-mer, c'est l'Atanc Loire-Bretagne et outre-mer qui représente notre profession puisqu'elle est directement concernée par le sujet.

Au sein de l'Artanc, c'est Laure Dubourg qui se rend aux réunions du Pananc à Paris. Plusieurs membres du CA se sont aussi portés volontaires pour participer aux visioconférences. En décembre 2021, Laure Dubourg a présenté en détail le GT accompagnement et formation des Spanc à l'occasion des Rencontres nationales de la gestion des eaux à la parcelle, à Dijon (voir *Spanc Info* n° 60). Elle a notamment insisté sur le besoin d'accompagnement des collectivités pour le recrutement des spanqueurs et sur la nécessité de travailler à l'amélioration du fonctionnement des services.

Vos JT ont-elles aussi repris ?

Oui, et nous prévoyons même à l'avenir d'en proposer à nouveau deux par an au lieu d'une. Depuis 2015, ces événements sont organisés conjointement avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) de Toulouse, ce qui permet aux agents de faire passer leur déplacement en journée de formation. Nous prévoyons également de varier les lieux de rencontre pour faciliter et optimiser les déplacements des agents de tout le bassin.

En juin 2022, la JT s'est tenue à Catus (Lot) avec plus de 60 adhérents. Lors de cette journée, Maïmouna Ndiaye, chargée de mission ANC au ministère de la transition écologique, est notamment intervenue pour présenter les grandes lignes du Pananc 3 et parler de l'actualité réglementaire. Les points de contrôle obligatoires lors du contrôle de bon fonctionnement ont en outre fait l'objet d'un atelier pour discuter des litiges et des jurisprudences associées. Cette JT a aussi été l'occasion de demander à nos adhérents leur avis sur la poursuite de notre participation aux travaux de l'Afnor dans le cadre de la révision de la norme NF DTU 64-1.

Pour quelle raison ? L'Artanc n'aurait-elle pas sa place au sein de ce groupe de travail ?

Bien sûr que si, mais pour participer, il faut verser une cotisation de 2 500 € par an. En 2020, l'Artanc a adhéré à ce groupe de travail de l'Afnor, intitulé P16E et dédié à l'assainissement en général. Nous y étions représentés par Benoît Aumette et Aurélien Tauzin. À long terme, le montant de la cotisation revient toutefois trop cher pour poursuivre cette collaboration. Et nous regrettons que l'Afnor n'ait pas prévu une adhésion gratuite pour l'Artanc au même titre que pour les associations de protection de l'environnement.

Quel regard portez-vous sur l'ANC depuis vingt ans que vous exercez dans le secteur ?

Lorsque je suis entrée comme technicienne ANC au Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération villeneuvoise, en 2002, je présentais ma mission comme un recensement des installations. Au départ, les relations avec les usagers étaient donc plutôt bonnes, puisque nous entrions chez eux uniquement pour répertorier leur dispositif.

Depuis la parution des arrêtés de 2009, la mission du Spanc a évolué vers le contrôle des installations, pour vérifier qu'elles ne rejettent pas de pollution. À l'époque, j'étais plutôt conciliante et, surtout, je faisais confiance aux dires de l'utilisateur. Je pouvais par exemple écrire dans un rapport : « présence de drains d'épandage », alors que je ne les voyais pas. Désormais, nous sommes beaucoup plus pointilleux, les agents de mon service utilisent un colorant pour vérifier la présence de ces équipements. Et si les drains ne sont pas visibles ou s'ils ne peuvent pas être contrôlés, ils indiquent dans leur rapport : « absence de traitement », afin d'éviter d'éventuels litiges lors d'une vente. De même, pour un logement de huit pièces principales, même s'il n'est occupé que par deux personnes, c'est bien un dispositif de 8 EH qui doit être installé.

Je continue de privilégier le conseil, mais je suis plus intransigente. Les particuliers de leur côté sont devenus aussi de plus en plus procéduriers. Dans les rapports, nous inscrivons « conforme » ou « non conforme » uniquement dans le cadre du neuf. Pour les contrôles de bon fonctionnement, nous détaillons en fin de rapport les points problématiques des équipements contrôlés et notre conclusion s'appuie sur les fiches proposées par le Pananc : installation ne présentant pas de défaut ; non conforme avec obligation de travaux sous quatre ans, ou un an s'il s'agit d'une vente ; absence d'installation, etc.

Une association à l'ambition nationale



Portée par les acteurs du bassin Adour-Garonne, l'Association régionale des techniciens de l'assainissement non collectif (Artanc) naît en 2007. Annoncée à l'occasion des 4^{es} Assises de l'ANC à Cahors, elle devient alors la plus grande association de spanqueurs à l'échelle nationale, en rassemblant les Spanc de taille départementale et des représentants des associations départementales de Spanc locaux, soit une trentaine de membres.

Dès le départ, l'Artanc dépasse largement le cadre régional. Son premier président, Jérôme Lopez, annonçait même à l'époque que l'association était ouverte à tous les techniciens œuvrant dans l'ANC, et qu'à terme ses statuts prévoyaient qu'elle pourrait se transformer en association nationale dès que les adhérents extérieurs au bassin auraient atteint un certain quota.

Grâce à la motivation de ses membres fondateurs, et avec le soutien d'Alain Lafforgue, alors animateur ANC à l'agence de l'eau Adour-Garonne (voir *Spanc Info* n° 5), l'Artanc est en effet rapidement représentative sur le plan national et devient un interlocuteur privilégié auprès de Jessica Lambert, alors chargée de l'ANC au ministère de l'écologie. L'association participe aussi aux travaux de l'Afnor, à des études de terrain et au lancement des premières chartes de qualité pour l'ANC. Elle établit même un bilan des compétences

des Spanc du bassin Adour-Garonne, sans attendre la parution des arrêtés de 2009, ce qui permet d'avoir une première évaluation de l'organisation administrative de l'assainissement autonome dans un quart de la France : ce bassin s'étend sur plus de 20 % du territoire français, 26 départements et trois régions.

L'Artanc avait donc toute l'envergure pour devenir une association nationale des techniciens de l'ANC, mais les Spanc en ont décidé autrement. Aujourd'hui, chaque grand bassin dispose en théorie d'une association de spanqueurs, même si certaines s'essoufflent (l'Atanc Paca) ou semblent avoir disparu (l'Acabap et le Réseau Spanc du bassin Rhin-Meuse). Principal écueil : la disponibilité des animateurs. Le fonctionnement de chaque association dépend en effet pour l'essentiel du bénévolat.

En Adour-Garonne, la longévité de l'association découle en partie de son organisation. Depuis le début, sa structure repose sur le principe d'un bureau présidé par un agent d'une collectivité, et constitué majoritairement par des animateurs départementaux : quatre parmi les six membres du bureau actuel. Pour ces quatre agents, l'animation des Spanc fait donc partie de leurs missions ordinaires, ce qui leur permet de transposer leur activité dans le cadre plus large de l'association.

En vous fondant sur votre expérience, avez-vous des critiques à adresser au secteur de l'ANC ?

Ma principale critique porte sur le coût des dispositifs : même un filtre planté de roseaux, une filière rustique qui peut être réalisée en auto-construction, revient à 9 000 € environ, sous prétexte que son installation nécessite le passage d'un expert et l'utilisation de matériaux soumis à agrément. Et les usagers ne sont pas toujours au courant des coûts supplémentaires à prévoir pour la réhabilitation d'un dispositif, ce qui pourrait pourtant leur servir pour négocier le prix de la maison en amont de la vente.

Une autre critique, plus spécifique à notre métier, porte sur une ambiguïté qui subsiste dans le droit en vigueur : c'est la question des délais à respecter pour les travaux obligatoires. Pour la mise en conformité sanitaire, telle que l'impose le code de la santé publique (CSP), tout est clair. L'article L. 1331-1-1 du CSP et la réglementation qui en découle imposent de réaliser sous quatre ans les travaux prescrits par le rapport de visite du Spanc et visant à mettre fin à un risque sanitaire ou environnemental. Et les articles L. 1331-6 et L. 1331-8 du CSP donnent à la commune ou au groupement des moyens de pression pour faire respecter ce délai.

Mais pour la mise en conformité normative, telle que l'impose le code de la construction et de l'habitation (CCH) en cas de vente, c'est une autre affaire. L'article L. 271-4 du CCH exige que les travaux de mise en conformité soient réalisés au plus tard un an après la vente du bien immobilier. Mais que peut faire le Spanc si l'acquéreur ne les a pas effectués à l'expiration de ce délai ? Pour les travaux qui relèvent aussi de la conformité sanitaire, il peut appliquer les articles L. 1331-6 et L. 1331-8 du CSP, mais seulement au bout de quatre ans. Et pour les autres, aucun moyen de pression n'est prévu : pas de redevance majorée, pas d'exécution d'office.

Certains de mes collègues considèrent qu'ils doivent s'en tenir strictement à la loi et qu'ils n'ont donc aucun moyen de faire appliquer cet article, pour les travaux qui ne relèvent pas de la conformité sanitaire, si le propriétaire ne bouge pas. D'autres décident de majorer la redevance au bout d'un an, et d'autres encore au bout de quatre ans. Je ne sais pas qui a raison dans ce débat, mais il me semble que, lorsque la loi fixe un délai impératif, elle doit aussi donner les moyens de le faire respecter. Il serait facile de sortir de cette ambiguïté en ajoutant, aux articles L. 1331-6 et L. 1331-8 du CSP, les mots : « et à l'article L. 274-1 du code de la construction et de l'habitation ».

Propos recueillis par Sophie Besrest

Une championne de France au service de l'ANC

Depuis le début, Françoise Dubos tient les rênes de son parcours professionnel. En 1991, elle obtient un DESS de biotoxicologie appliquée aux nuisances industrielles, à Lille, et elle rejoint l'Institut national de l'environnement industriel et des risques où elle réalise notamment des tests de toxicité pour le suivi des contaminants dans l'eau. Le passage d'un concours de la fonction publique la fait changer de carrière en intégrant les services de la direction départementale du travail : d'abord à Caen en 1996 puis au Havre deux ans plus tard, à l'époque où la France se prépare à la future loi sur les 35 heures de Martine Aubry, alors ministre de l'emploi et de la solidarité.

En 2001, elle passe son brevet d'État d'éducateur sportif et commence à enseigner l'équitation. Elle fabrique en famille son premier attelage et gagne le titre de championne de Normandie. La même année, elle passe le concours de technicien territorial et quitte alors sa Normandie natale pour s'installer en Lot-et-Garonne. Son palmarès en équitation s'étoffe avec le temps : en 2008, elle gagne notamment le titre de championne de France Attelage au concours de Lignières (Cher), et elle participe chaque année à plusieurs concours internationaux.

Du côté professionnel, elle intègre le Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération villeneuvoise en 2002 comme technicienne pour le suivi des chantiers en assainissement collectif. En 2004, elle ajoute l'assainissement autonome à son activité quotidienne et devient cinq ans plus tard la directrice du syndicat. C'est elle qui gère la petite équipe chargée de l'ANC, de l'assainissement collectif mais aussi de la plateforme de compostage pour le traitement des boues des stations d'épuration du syndicat.

Huit ans plus tard, la communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) reprend les missions du syndicat. Le service d'assainissement continue d'assurer les missions pour les communes de Villeneuve-sur-Lot, Bias et Pujols. Pour les autres communes de l'agglomération, la CAGV a délégué cette compétence au syndicat départemental Eau 47.

Pour Françoise Dubos, ce transfert ne modifie pas sensiblement ses missions. Elle est directrice du service d'assainissement de la communauté d'agglomération et gère une équipe constituée de quatre personnes : 1,5 ETP pour le Spanc, un mi-temps pour l'assainissement collectif et non collectif, et deux secrétaires.



MÉLANIE GUILLAMOT



MÉLANIE GUILLAMOT

RECRUTEMENT

La pénurie de personnel dans les Spanc

Les difficultés de recrutement des Spanc s'aggravent dans toute la France. Beaucoup d'anciens spanqueurs préfèrent des emplois plus diversifiés, tandis que les nouveaux venus sur le marché du travail ignorent tout de ce métier. Même les prestataires, qui offrent des salaires plus élevés, ont de la peine à pourvoir ces postes.

TRAVAILLER, est-ce être assis sur un *tripalium*, le nom latin d'un instrument de torture composé de trois pieux ? Ou est-ce voyager, si l'on retient comme origine le nom anglais *travel* ? Cette deuxième étymologie, minoritaire chez les linguistes, assimilerait le travail, non à une souffrance, mais à l'atteinte d'un but et à la victoire sur des résistances. Se lever au chant du coq deviendrait une vraie partie de plaisir, surtout dans l'ANC où le travail s'effectue en grande partie à l'extérieur.

Hélas, la situation actuelle de l'emploi dans les Spanc semble faire pencher la balance vers le *tripalium* plutôt que vers le *travel*. Le recrutement devient de plus en plus ardu pour les services, dans toute la France. Cette pénurie de main-d'œuvre serait-elle due à une méconnaissance de l'ANC par les jeunes issus des formations initiales du secteur de l'environnement ? À des conditions de travail et de rémunération peu attrayantes ? À la diversité des savoirs que doivent maîtriser les spanqueurs ?

AVANT TOUT UN PROBLÈME DE CONSIDÉRATION

Les réponses sont complexes. Elles dépendent d'abord de la place du Spanc au sein de la collectivité et de la considération que lui portent les élus. Lorsque ces services ont été créés, beaucoup ont reçu pour tout personnel un ou deux emplois-jeunes qu'on ne savait pas comment employer autrement. L'envoi sur le terrain de spanqueurs inexpérimentés et isolés n'a pas amélioré la réputation du service auprès des usagers, mais pas davantage auprès des agents qui auraient pu être intéressés à y effectuer une partie de leur carrière.

Aux alentours de 2005, cette pratique était courante et en a découragé plus d'un. Par la suite, cette situation s'est améliorée, mais elle s'est à nouveau dégradée avec le transfert des compétences d'eau et d'assainissement aux communautés de communes et d'agglomération. Beaucoup d'entre elles ont tendance

à considérer le Spanc comme le parent pauvre de l'assainissement, qu'il serait plus simple de fusionner dans un grand service de l'eau. Les missions de contrôle de l'ANC seraient attribuées aux agents qui auraient du temps libre, sans considération de leur spécialisation éventuelle.

PRÉVOIR UN PLAN DE FORMATION APRÈS LE RECRUTEMENT

Or tous les responsables de Spanc le disent : ce métier ne s'improvise pas. Le recrutement doit obligatoirement s'accompagner d'une formation spécifique, puisqu'il n'existe aucun cursus propre à l'ANC. Les formations initiales du secteur de l'environnement, comme le BTS Métiers de l'eau ou le BTS Gestion et maîtrise de l'eau (Gemeau), ne lui consacrent que quelques heures, en faisant l'impasse sur les spécificités de la vie d'un Spanc. À la sortie de leur cursus, la plupart des étudiants n'ont pas la moindre idée de ce que fait ce service, si tant est qu'ils se souviennent encore de ce sigle.

En outre, le métier implique de fortes compétences en relationnel. Certains responsables de Spanc avouent recruter en priorité en fonction du « savoir-être » plutôt que du savoir-faire. Cette expression se retrouve d'ailleurs dans la fiche de poste publiée en mai dernier dans le cadre du Plan d'action national sur l'assainissement non collectif (Pananc, voir *Spanc Info* n° 61). Cette fiche, qui accompagne le *Référentiel d'emploi et de compétences technicien en assainissement non collectif*, est destinée à aider les services dans le recrutement de leurs agents. Le sujet fait en effet partie des nouvelles priorités du Pananc. « Ces fiches étaient très attendues, car les problèmes de recrutement touchent tous les territoires », insiste Laure Dubourg, vice-présidente de l'Association régionale des techniciens de l'assainissement non collectif (Artanc, voir en page 11).

Outre les compétences techniques et réglementaires, la fiche liste plusieurs aptitudes pour occuper



DR

Au fil des années, les connaissances techniques sont devenues plus complexes : les filières agréées nécessitent un contrôle plus approfondi que les installations traditionnelles et la multitude de gammes présentes sur le marché ne facilite pas non plus la tâche des spanqueurs.

correctement le poste : gestion des situations de stress, pédagogie, respect de la confidentialité, capacité d'écoute et de communication, de collaboration avec les différents acteurs, etc. Ce savoir-être est en effet essentiel. Les agents interviennent dans le domaine privé, en tant que représentants d'un service obligatoire et payant. Ils sont donc en première ligne comme d'autres professions en relation avec le public et doivent faire preuve de crédibilité pour garantir une relation de confiance avec l'utilisateur.

Certains Spanc proposent même à leurs agents des formations sur la communication ou l'accueil de public difficile pour faciliter leur mission. Cette initiative est souvent très appréciée par les stagiaires, elle peut servir à l'ensemble de l'équipe : les techniciens et les secrétaires qui sont elles aussi en contact

quotidien avec les usagers. Ce cursus n'est toutefois pas accessible à toutes les collectivités. Une formation classique de quatre jours sur l'ANC coûte déjà en moyenne 1 500 € à 2 000 € HT par participant, sans compter les frais de déplacement.

UN MANQUE DE RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION

Le relationnel avec les usagers et le travail de terrain seraient-ils les freins principaux au recrutement dans l'ANC ? Pas forcément. Les problèmes de recrutement concernent l'ensemble de la fonction publique territoriale (FPT). Une étude interne publiée en janvier 2022 sur l'attractivité de la FPT constate que 39 % des employeurs disent éprouver

des difficultés à attirer des candidats en 2021, soit 9 % de plus qu'en 2015.

Globalement, une dizaine de métiers sont concernés, parmi lesquels les agents des services d'assainissement. Ces postes n'attirent plus. La concurrence avec le secteur privé, où les rémunérations sont plus élevées, ne joue pas en faveur de la FPT, dont le management est en outre perçu comme vieillot. L'étude pointe aussi une très grande méconnaissance de la FPT et de la diversité de vie professionnelle qu'elle offre, ne permettant pas aux lycéens et aux étudiants de se projeter dans cette voie.

MÊME POSTE, SALAIRES DIFFÉRENTS

Le concours pour intégrer la fonction publique peut en outre être vu comme un frein au recrutement, bien qu'il ne soit pas obligatoire pour un Spanc : puisqu'il fait partie des services publics à caractère industriel et commercial (Spic), ses agents relèvent donc normalement du droit privé. Dans une même collectivité,

il est pourtant fréquent de voir des fonctionnaires qui ont intégré le Spanc après un concours ou par mutation, aux côtés de collègues recrutés avec un contrat de droit privé, et avec des salaires parfois différents.

La tendance aujourd'hui serait au recrutement en droit privé, la réévaluation des salaires dépendant alors de la politique des ressources humaines (RH) de la collectivité. « Il serait intéressant de savoir si toutes les collectivités ont prévu des référentiels RH en lien avec le Spic pour les contrats de droits privés, en ce qui concerne la rémunération et la reprise de l'ancienneté », appuyait Marie Langlois-Berthelot, responsable de communautés professionnelles chez idealCo, lors d'une formation dispensée par cet organisme en septembre dernier et intitulée *Valoriser les métiers et les missions du Spanc*.

Pour une première embauche, la rémunération mensuelle d'un technicien se situe entre le Smic et 1 500 € nets. Elle est réévaluée au fil des ans en fonction de l'expérience de l'agent et des missions qui lui sont attribuées : selon la grille de la fonction publique pour



Lors du recrutement, certains Spanc valorisent le savoir-être plus que le savoir-faire.

IBAK vous propose la solution idéale pour votre application.

IBAK

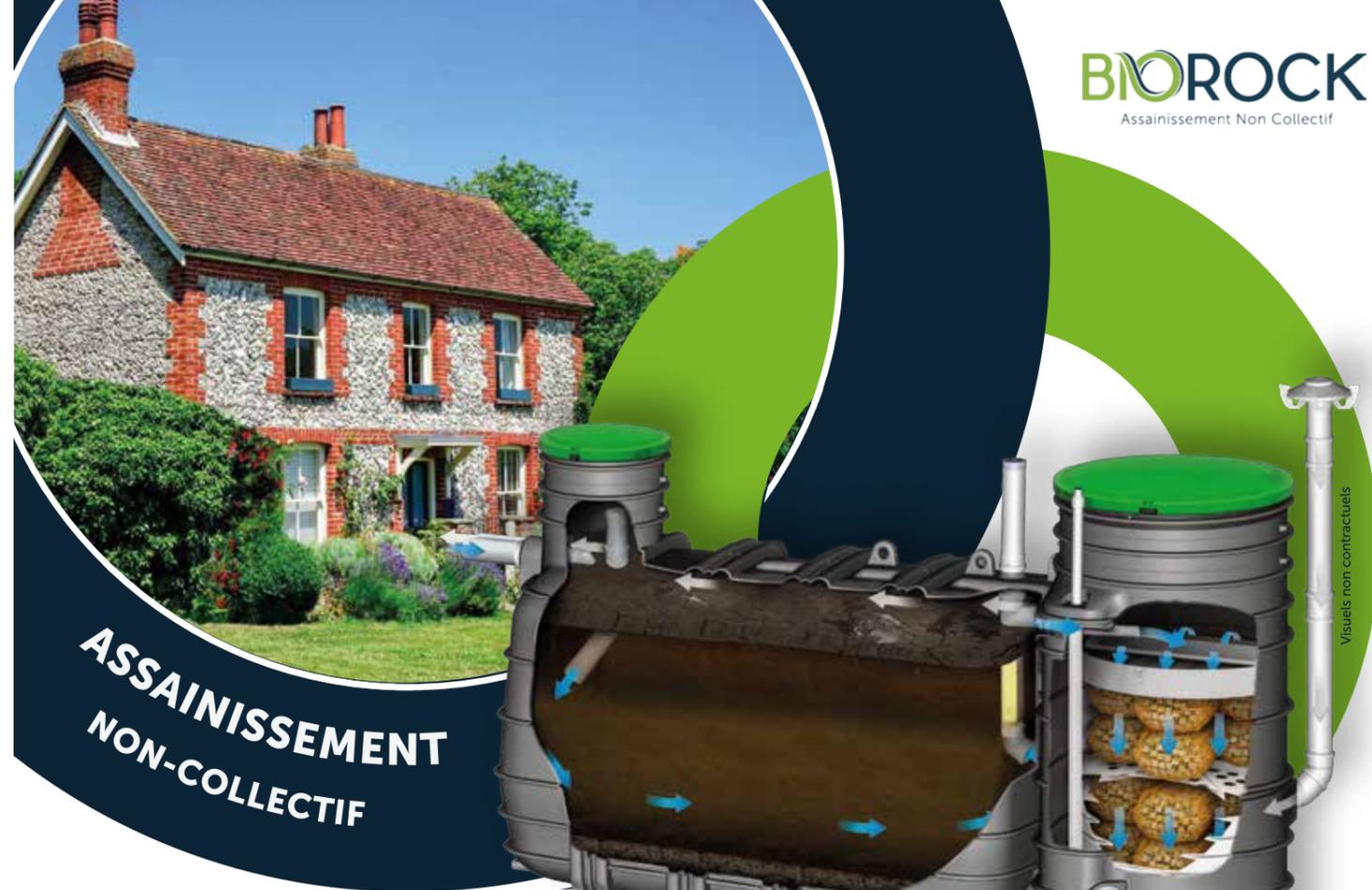
les agents fonctionnaires, le plus souvent par négociation pour les salariés relevant du droit privé. Pour un responsable de service, avec plusieurs années d'expérience, la rémunération se situe autour de 2 000 € nets. « Les agents qui sont fonctionnaires sont le plus souvent recrutés en catégorie C à l'échelon agent technique. Cet échelon correspond à la rémunération la plus basse et, surtout, il ne permet qu'un défilement de carrière assez lent », déplore Laurent Desmytter, responsable technique ressource en eau au conseil départemental de l'Allier.

Le métier serait donc sous-valorisé dans la FPT. « Les agents du Spanc devraient être recrutés au grade d'agent de maîtrise en référence aux missions de contrôle mentionnées dans le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 sur le statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, insiste

le responsable technique. *Un recrutement au titre supérieur de technicien n'est pas non plus à exclure, étant donné la complexité des missions de l'agent.* »

LES SPANQUEURS PRIVÉS SERAIENT UN PEU MIEUX PAYÉS

Les salaires du Spanc sont faibles si on les compare à ceux des spanqueurs du privé. Dans le monde de l'eau, les grands délégataires offrent des salaires supérieurs de 5 % à 15 % à la moyenne nationale, à niveau de qualification et à responsabilité égaux, parce que ce sont des emplois peu attractifs. Sur le site de Pôle emploi, les offres d'emploi du privé pour des postes de spanqueurs proposent une rémunération comprise entre 1 500 € et 1 800 € nets selon l'expérience. « Les cadences de travail sont plus élevées dans le privé,



ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

FILIÈRES AGRÉÉES MONOBLOCK

de 4 à 6 EH

Les filières d'assainissement tout-en-un **MONOBLOCK fonctionnent sans électricité**. Elles ne nécessitent pas de pompe ou de presseur pour l'épuration, assurant ainsi un dispositif silencieux, tout en **écartant les risques de panne**.

Nos filières sont fournies complètes et prêtes à la pose, pour **une installation facile et rapide**. Elles ont une emprise au sol est très réduite comparée à celle des systèmes traditionnels.

Les filières **MONOBLOCK** sont idéales pour

le traitement des eaux usées domestiques

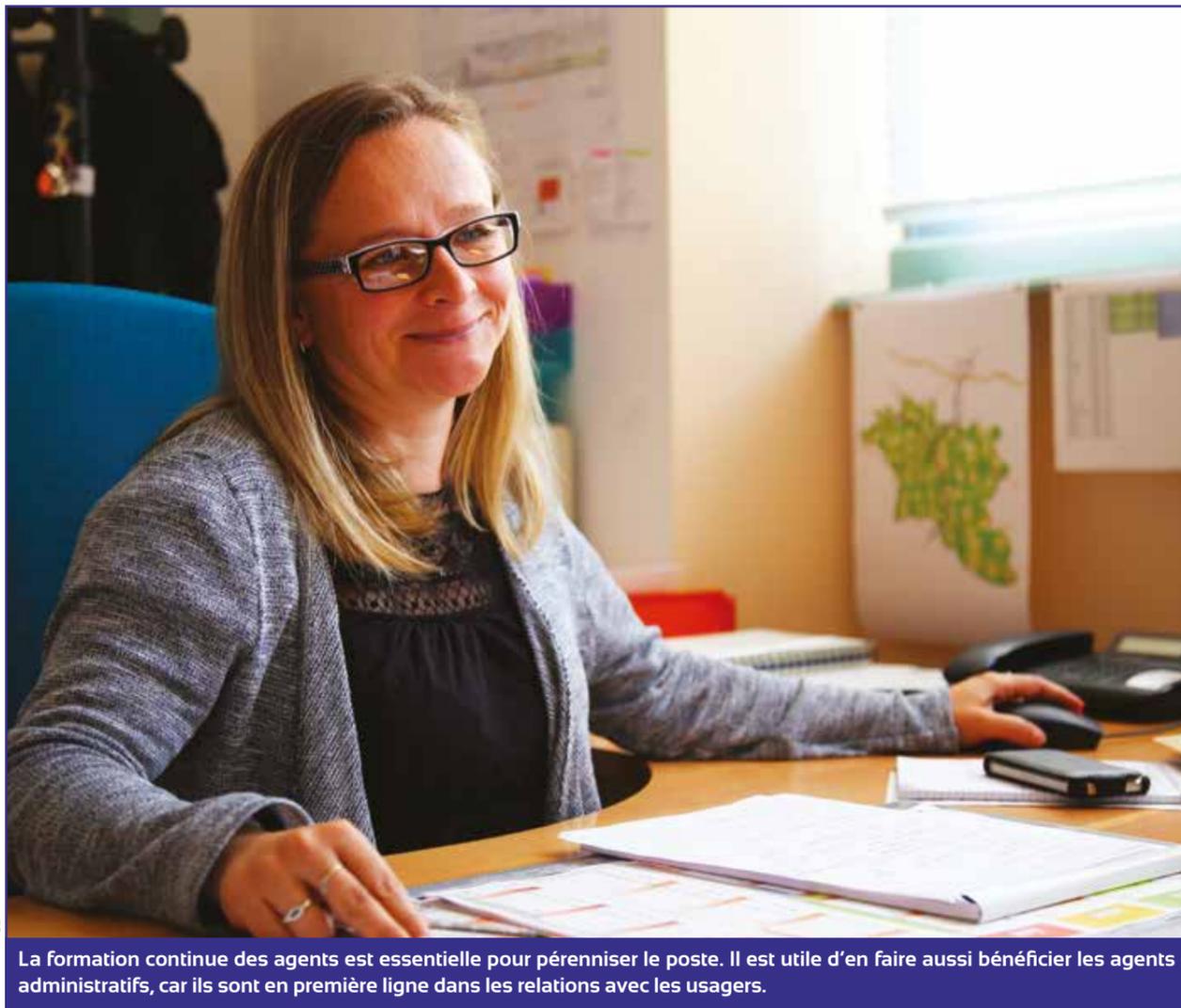
Contactez-nous

info@biorock.fr

www.biorock.fr

N° Vert 0800 73 00 53

| | |
|---|---|
| Média d'origine minérale : longue durée de vie | ✓ |
| Coûts opérationnels faibles | ✓ |
| Sans odeur | ✓ |
| Éligibles au prêt taux zéro | ✓ |
| Pas de consommation électrique pour l'épuration des eaux usées | ✓ |
| Pas d'éléments mécaniques donc peu de risques de panne | ✓ |
| Totalement silencieuses | ✓ |
| Possibilité d'absences prolongées | ✓ |
| Compactes, faible emprise au sol. Préserver votre espace de vie | ✓ |
| Agréées Maisons Secondaires | ✓ |



La formation continue des agents est essentielle pour pérenniser le poste. Il est utile d'en faire aussi bénéficier les agents administratifs, car ils sont en première ligne dans les relations avec les usagers.

mais la pénibilité du travail est la même », souligne Alexandre Decout, président de l'Association des techniciens de l'ANC Loire-Bretagne et outre-mer.

Quant aux bureaux d'études qui proposent des prestations pour le contrôle en ANC, les salaires d'embauche dépassent souvent le Smic, car les salariés sont diplômés et réalisent d'autres études pour l'entreprise. « Il est important de valoriser dès le départ le salaire de nos collaborateurs, car le temps passé sur le terrain pour les former au contrôle est un investissement conséquent pour nos petites et moyennes entreprises », commente Christine Bérard, déléguée régionale Bourgogne-Franche-Comté du Syndicat national des bureaux d'études en assainissement (Synaba). « L'ANC demande des compétences pointues en pédologie, c'est une mission complexe qui plaît ou ne plaît pas. Il y a dix ans, je n'avais qu'à faire mon choix

dans une pile de CV quand je voulais recruter un nouveau collaborateur. Cette année, il m'a fallu six mois pour trouver le bon profil », témoigne Jean-Christophe Lesage, délégué régional Paca et Corse du Synaba.

Certes, les agents de contrôle dans l'ANC ne travaillent pas en horaires décalés et ils n'ont aucune astreinte, mais leurs conditions de travail n'en sont pas moins pénibles : déplacements irréguliers, relations difficiles avec les usagers, exposition aux intempéries, visites dans des endroits insalubres et malodorants, etc. Ce service public n'offre pas de rémunérations prodigieuses parce que ses redevances restent souvent très inférieures au coût réel des prestations. En particulier, elles couvrent rarement les dépenses générales du service. En outre, la fin des aides au fonctionnement versées par les agences de l'eau a joué sur les budgets des Spanc. Si les élus



Depuis la création des Spanc, le métier a évolué. Les agents sont souvent mieux équipés et préparés pour partir sur le terrain.

Micro-station d'épuration easyOne - de 5 à 200 EH



La révolution de l'assainissement non collectif

S'ADAPTE À TOUTES LES CONTRAINTES

Pose sous voirie ou dans la nappe phréatique*

POSE FACILE

Pas de ventilation secondaire à poser au-dessus du faîte du toit

PACK ASSISTANCE INCLUS

Validation de bonne mise en oeuvre et mise en service

GARANTIE

30 ans sur la cuve, 3 ans sur le système épuratoire

RÉSULTATS ÉPURATOIRES EXCEPTIONNELS

Efficacité épuratoire jusqu'à 98 %

ENTRETIEN

Fréquence de vidange réduite

SOLUTION SÉCURISÉE

Pas d'électricité dans la cuve

TEMPS DE POSE RÉDUIT

1/2 journée par station

COMPACTE

1 seule cuve



www.graf.fr

* sous conditions

TÉMOIGNAGE

**Stéphane Jayle – Directeur technique du Spanc
Satese 37 (Indre-et-Loire)**



Un métier méconnu et pas encore assez valorisé

Notre syndicat exerce trois compétences : l'assistance technique auprès de 250 stations d'épuration du département d'Indre-et-Loire, le contrôle des branchements au réseau public de collecte des eaux usées, et enfin le Spanc, créé en 2005. Avant la création du service, nous réalisions déjà des missions d'assistance technique pour les installations d'ANC neuves. Aujourd'hui 213 communes nous délèguent le Spanc, en direct ou au travers d'un EPCI. Nos sept techniciens réalisent près de 3 000 contrôles par an. En 2020, nous avons lancé une campagne de recrutement pour compenser le départ d'un technicien. Il nous a fallu plusieurs mois pour y parvenir, et c'est la première fois que nous rencontrons autant de difficulté pour recruter.

Nos précédents recrutements remontaient à quelques années, avec l'arrivée de deux techniciennes qui avaient pourtant un regard plutôt critique sur l'ANC. Toutes deux avaient débuté leur carrière dans le privé, où on les poussait à faire du chiffre en réalisant dix à douze contrôles par jour. Depuis, elles sont toujours dans notre Spanc, et je pense que cette longévité est due en partie à l'organisation du service. Le syndicat valorise le métier en recrutant des agents de catégorie B et en permettant à chacun d'assurer tous les types de contrôle. Par ailleurs, le nombre de visites a été défini avec les agents en veillant notamment à leur laisser le temps de conseiller et d'accompagner les usagers, ce qui donne plus de sens au métier. La semaine de travail est aussi organisée sur quatre jours, à raison de 8 heures 45 par jour, ce qui semble convenir à l'ensemble de nos techniciens.

Depuis vingt ans, je regrette le manque de valorisation du métier. L'ANC a évolué et s'est enrichi sur le plan technique avec l'arrivée des nouvelles filières. La part du relationnel est aussi essentielle, en termes de compétences et de savoir-être. Ces aspects sont un plus dans le CV d'un agent qui souhaiterait un jour évoluer vers d'autres missions ou d'autres métiers.

Mais pour donner envie aux jeunes de devenir spanqueurs, il faut que ce métier soit mieux considéré, et donc mieux connu. Le Satese 37 contribue depuis des années à former des étudiants aux métiers de l'assainissement, en intervenant dans un IUT Génie de l'environnement ainsi qu'un BTS Gémeau. Nous passons une trentaine d'heures par cycle de formation à présenter les métiers de l'assainissement collectif, mais hélas seulement six heures pour ceux du Spanc. Les étudiants survolent donc l'ANC, et c'est aussi une des raisons pour lesquelles ils ne s'orientent pas vers ce métier.

acceptaient de revoir le montant des redevances pour mieux rémunérer leurs agents, les postulants ne seraient-ils pas plus nombreux ?

Les faibles rémunérations n'ont pourtant pas empêché certains agents de poursuivre dans cette voie depuis la création de ces services, en 2005 voire avant. Pourtant, ils reconnaissent tous avoir essuyé les plâtres : à l'époque, la plupart des élus étaient peu attentifs aux besoins du Spanc, les usagers étaient plutôt récalcitrants à recevoir la visite d'un nouveau service qui parlait de contrôle payant, voire de réhabilitation obligatoire aux frais du propriétaire.

UN MÉTIER QUI A ÉVOLUÉ

Depuis cette période, les difficultés de terrain ont changé : les citoyens sont plus sensibles à la protection de l'environnement, le discours du Spanc est donc plus facile à entendre ; les agents sont souvent sollicités par les usagers sur les solutions de gestion de l'eau à la parcelle, élargissant ainsi leur rôle de conseil, même si cela ne fait pas partie de leurs

missions. En contrepartie, les particuliers sont plus procéduriers et l'agent doit être plus vigilant dans les conclusions de son rapport pour éviter un procès. Les connaissances techniques sont aussi plus complexes : les filières agréées nécessitent un contrôle plus approfondi que les installations traditionnelles, la multitude de gammes présentes sur le marché ne facilite pas non plus la tâche des contrôleurs, surtout quand le fabricant a mis la clé sous la porte.

Les conditions d'embauche aussi ont évolué. Au lancement des Spanc, les emplois-jeunes étaient le principal vivier de recrutement. Créés en 1997 par Martine Aubry, alors ministre de l'emploi et de la solidarité, ils faisaient partie des contrats aidés, le plus souvent à durée déterminée pour cinq ans. Aujourd'hui, les fiches de poste portent sur des CDD renouvelables en CDI, ou directement sur des CDI. Le recrutement peut aussi passer par des contrats d'alternance ou des contrats d'insertion, mais les responsables de Spanc sont souvent plus réticents à se tourner vers cette solution, l'intégration de ces

Gestion des Assainissements non Collectifs



- Contrôles du neuf, existant, ventes, ...,
- Edition de courriers, rapports, ...,
- Outils de requêtes simples ou multicritères,
- Outils de statistiques,
- Alertes et plannings,
- Outils de schématisation,
- Outils de facturation,
- Cartographie.

Mesotech Ingénierie
37, chemin du Moustoir 29000 QUIMPER

Tel : 02 98 86 23 22

Web : www.mesotech.eu
Mel : contact@mesotech.fr

TÉMOIGNAGE

Anthony Borel – Directeur du pôle aménagement du territoire et infrastructures à la communauté de communes Bresse Haute Seille (Jura)

Ancune embauche depuis un an



En 2019, notre collectivité lance le Spanc 2.0, un service innovant qui propose aux usagers une offre élargie de prestations et qui fournit aux agents tous les outils et les moyens modernes pour accomplir leurs missions. Notre objectif est de garantir un service de qualité pour éviter de voir un jour le Spanc dilué dans un grand service de l'assainissement (voir Spanc Info n° 48).

Initialement, quatre ETP devaient être assignés au Spanc. Mais deux ans après le lancement du projet, deux agents quittent le service et un troisième part en congé parental. Nous réussissons à recruter un agent à temps plein, mais les deux autres postes restent vacants depuis juillet 2021, et nous fonctionnons donc en mode dégradé.

Lors de notre première campagne de recrutement, nous recevons une vingtaine de candidatures, mais seulement quatre ou cinq avec un profil eau et environnement. Pour garantir la qualité du service, nous souhaitons en effet accueillir un agent ayant déjà une certaine expérience du métier. Nous poursuivons nos recherches en utilisant tous les canaux disponibles : annonces sur le site de Pôle emploi, sur le portail d'idealCo, sur les réseaux sociaux, dans les journaux locaux, contacts avec des associations locales ou régionales comme l'Ascomade et le Graie.

Nous achetons même deux encarts publicitaires dans un magazine spécialisé au premier semestre 2022 pour trouver des candidats. Et les élus décident de faire appel à un cabinet de recrutement, pour la première fois dans l'histoire de notre collectivité, mais le profil des personnes proposées par ce cabinet est trop pointu pour ce poste.

Nous décidons d'élargir notre prospection à des personnes entrant sur le marché du travail. Nous contactons trois écoles professionnelles du secteur de l'eau et de l'environnement, nous leur proposons de venir faire un exposé devant leurs étudiants pour leur présenter le Spanc, ses missions et ses métiers. Chacun des directeurs nous répond que l'ANC n'occupe qu'une toute petite place dans le cursus et que cela ne justifie pas une intervention de ce genre.

Nous avons tout de même pu déposer en juin des tracts à la sortie de quelques salles d'examen de BTS des métiers de l'eau. Bonne pioche : une personne se manifeste, nous signons avec elle une promesse d'embauche et un plan de formation prévu pour démarrer à la rentrée. Mais en juillet elle nous informe qu'elle a changé d'avis. Retour à la case départ.

Cette expérience sur le recrutement m'a appris à prévoir à plus long terme pour sécuriser le fonctionnement du service. Aujourd'hui, nous envisageons de faire appel à une prestation de service ponctuelle pour disposer d'un appui technique au cas où un de nos techniciens aurait un problème de santé. Je n'aurais jamais imaginé en arriver là dans notre projet de Spanc 2.0.

jeunes recrues impliquant plus de temps de formation sur le terrain, sans garantie que l'apprenti restera dans le service.

Au final, les profils d'agents dans les Spanc sont parfois très hétéroclites. « Dans notre service, chaque agent est issu d'une formation différente : DEUG littéraire, BTS de comptabilité, DUST environnement et déchets, Master traitement de l'eau, etc. énumère Magali Despret, responsable du service eau et assainissement à la communauté de communes Thiérarche du Centre (Aisne). Personnellement, j'ai intégré le Spanc après une licence de droit public. Comme les deux agents provenant des filières environnement, nous avons tous suivi une formation continue et appris l'ANC sur le terrain. Cette diversité de parcours n'est cependant pas un problème : sur les huit agents qui ont intégré le Spanc depuis son lancement, cinq sont toujours en poste à la collectivité. »

TOUT EST UNE QUESTION D'IMAGE

Pour éviter la routine et le désintérêt qui en résulte, certains services misent sur la diversification des contrôles en ANC ou sur l'élargissement des missions vers l'assainissement collectif. « Il faut donner des perspectives d'avenir aux agents : comment demander plus à des techniciens si, derrière, ils savent qu'ils n'évolueront pas ? », insiste Magali Despret. « C'est usant pour un technicien de réaliser uniquement des visites de bon fonctionnement, le service doit s'organiser pour que chaque agent répartisse son temps entre les différents contrôles », renchérit Stéphane Jayle, directeur technique au Satese 37.

Les missions en assainissement collectif peuvent toutefois faire concurrence à l'ANC. « Les techniciens qui ont déjà goûté à cette polyvalence ne veulent pas revenir à du 100 % ANC, et c'est un obstacle supplémentaire pour les collectivités qui cherchent à recruter et qui n'exercent pas les compétences d'eau potable et d'assainissement collectif », reconnaît Anthony Borel, directeur du pôle aménagement du territoire et infrastructures au sein de la communauté de communes Bresse Haute Seille (Jura). Mais l'élargissement des missions peut être un handicap si le Spanc n'est pas bien organisé au départ. « Il n'est pas question de rajouter des nouvelles tâches à un agent si le Spanc fonctionne déjà à flux tendu », considère Laure Dubourg.

Pour les Spanc, les jeunes sortis des écoles sont depuis le début les cibles principales de recrutement. Les petites annonces sont diffusées sur les principaux sites d'emploi : le portail de l'emploi public territorial,

Manpower, Indeed, etc. Les collectivités se tournent aussi vers Pôle emploi, mais celui-ci répond qu'il n'est pas au courant des difficultés de recrutement des Spanc et qu'il n'a pas l'intention de s'en occuper. Sur son site internet, le dossier sur la fonction publique mentionne l'obligation de passer un concours pour intégrer un poste au sein de la FPT, alors que ce n'est pas obligatoire pour un Spic. De quoi brouiller les pistes pour un jeune sorti d'école qui souhaiterait postuler.

Pour accélérer les recrutements, les réseaux de Spanc participent eux aussi à diffuser les offres. « Des collectivités nous communiquent leurs petites annonces que nous diffusons ensuite à nos adhérents par mél, ainsi qu'aux BTS de nos territoires », explique Alexandre Decout.

5000 € POUR PASSER UNE PUBLICITÉ À LA RADIO

Malgré cela, certaines collectivités sont obligées d'investir plus de temps et d'argent pour élargir leur recherche : encarts publicitaires dans des revues spécialisées, diffusion dans les journaux locaux, distribution de tracts dans les écoles professionnelles, etc. Le syndicat mixte du lac d'Annecy (Sila, Haute-Savoie) a par exemple élaboré un large plan de communication pour recruter quatre techniciens, après les mutations provoquées par la réorganisation du syndicat en janvier dernier. Il a publié sur son site internet une fiche métier qui présente les missions des spanqueurs sous forme de questions-réponses. Il a fait réaliser une vidéo attractive sur le territoire et sur le métier des agents du Spanc. Enfin, il a investi près de 5 000 € dans un spot radio. « Ce spot aura abouti à un seul appel de postulant, regrette Cécile Brand, responsable RH au Sila. Aujourd'hui, on arrive à bout de ce que l'on peut proposer. »

Le recrutement est donc devenu le nouveau défi du secteur. « Même si l'environnement est à la mode, les métiers de l'eau restent peu connus du grand public ; la réponse doit venir des ministères compétents », insiste Laure Dubourg. Les balbutiements et les retours en arrière de la politique de l'ANC ont aussi joué sur la légitimité des agents chargés de l'appliquer sur le terrain. La suppression des aides des agences de l'eau et le manque de pouvoir réel sur la mise en conformité des dispositifs jouent sur la crédibilité du service. Pour trouver et garder les candidats, les Spanc attendent aujourd'hui de la réglementation qu'elle redonne du sens à leur mission.

Sophie Besrest

PORTRAIT DE SPANC

Grand Chambéry : un Spanc réparti entre la vallée et la montagne

La fusion entre une grande agglomération et un territoire très rural a bouleversé le Spanc, qui a même failli être dilué dans un grand service des eaux. En fin de compte, il a été réparti entre deux implantations, l'une à Chambéry dans la vallée, l'autre dans le massif des Bauges. Avec des problèmes très différents de part et d'autre, mais une même difficulté à faire face à la charge de travail.



Le Grand Chambéry regroupe des territoires très différents. Droit devant et à gauche, nous voyons l'agglomération de Chambéry ; à droite, les falaises derrière lesquelles commencent les Bauges. La montagne de Chambéry est une zone de moraines, ces amas de roches qui furent entraînés par un glacier et sont restés après son retrait. Les sols sont parfois argileux, parfois limoneux. Dans le fond de la vallée, c'est-à-dire les zones alluviales, le terrain est sablonneux, très perméable. Sur les coteaux, au premier plan, il y a beaucoup de cailloux dans une matrice imperméable. Les Bauges, de leur côté, sont un massif calcaire karstique, dans lequel on rencontre, soit un terrain de type moraine, donc argileux, soit un sol présentant beaucoup de failles.

NOUS SOMMES DANS les Préalpes : au premier plan se dresse une maison dans un champ verdoyant, en-dessous s'étend Chambéry, au loin brille le lac du Bourget, à droite s'élèvent des falaises. D'un côté de ces falaises, la ville ; de l'autre des vallées encaissées et quelques agriculteurs. Bienvenue dans la communauté d'agglomération du Grand Chambéry.

Elle regroupe deux territoires très distincts. D'une part, la cluse de Chambéry, ancienne vallée glacière. Le fond de cette vallée est parcouru par une rivière, la Leysse. Il est très urbanisé, avec notamment l'agglomération de Chambéry. Ces derniers temps, les coteaux encore ruraux se couvrent progressivement d'habitations. D'autre part, le territoire des Bauges, de l'autre côté des hautes falaises de calcaire qu'on surnomme ici le château fort, tant elles évoquent des murailles et des tours. C'est un pays très rural et peu peuplé, formé de vallées parallèles séparées par des

chaînes de moyenne montagne. Il culmine à plus de 2 000 mètres et est occupé par des villages dont quatorze font partie du Grand Chambéry.

Dans la même entité administrative cohabitent donc des communes aussi disparates qu'Aillon-le-Vieux, avec ses 180 habitants répartis sur 21 km², soit 8 au km² ; et Chambéry, qui occupe la même superficie, mais pour 60 500 personnes, soit 2 880 habitants au km². Au total, la communauté d'agglomération compte aujourd'hui 138 677 habitants, mais ceux des Bauges, les Baujus, ne sont que 6 341.

L'union de ces territoires si distincts s'est produite le 1^{er} janvier 2017, avec la fusion de la communauté d'agglomération Chambéry Métropole et de la communauté de communes Cœur des Bauges. C'était un mariage forcé, imposé par le préfet en application de la loi Notre : les Bauges comptaient alors moins de 5 000 habitants, en-dessous du plancher fixé par cette loi, et ne pouvaient donc pas conserver leur

autonomie. Les élus et les équipes ont dû faire contre mauvaise fortune bon cœur.

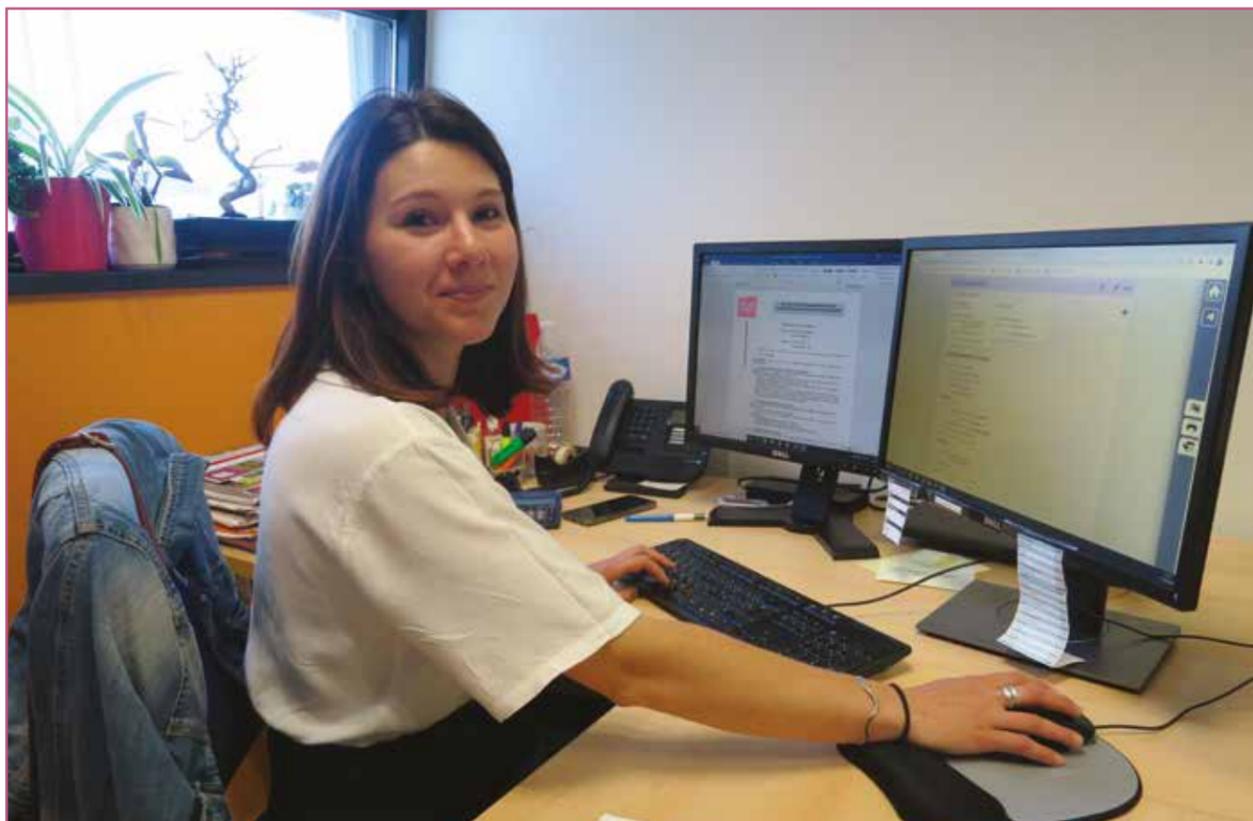
« À ce moment-là, beaucoup d'agents sont partis, y compris dans l'assainissement non collectif, » indique Vénitia Loguier, responsable du Spanc du Grand Chambéry. Ce rapprochement a eu d'autres conséquences pour l'ANC : le Spanc de Chambéry Métropole était chargé de 2 500 installations, celui du Grand Chambéry en gère 3 600. Le taux de conformité des installations atteignait 54 % en 2006 à Chambéry Métropole. Il est retombé aujourd'hui à 29 % avec l'inclusion des Bauges, où les installations sont nettement plus vétustes.

UNE ANTENNE DE SERVICES PUBLICS DANS LES BAUGES

Après le rapprochement, les élus ont décidé de maintenir une antenne de services publics dans les Bauges, dans la commune du Châtelard. Elle relaie dans ce territoire certaines compétences du Grand Chambéry, et deux de ses quatre agents travaillent pour le Spanc : Yoann Vilain et Julien Mermet qui l'a rejoint en 2020. Plus précisément, ils ont pour mission d'assurer les relations techniques à l'usager (RTU) sur l'antenne des Bauges. Cela inclut les prescriptions pour les permis de construire lors des travaux, les contrôles des installations d'ANC et le contrôle des branchements pour l'assainissement collectifs, l'eau potable et les eaux pluviales. « C'est un secteur difficile d'accès, souvent enneigé, avec un patrimoine assez ancien, décrit Yoann Vilain. Les distances sont longues entre deux villages. Si nous devions venir de Chambéry, il faudrait en plus franchir des cols, et compter parfois plus d'une heure et demi de trajet pour rejoindre les communes les plus reculées. »

Mais revenons un peu en arrière, pour mieux comprendre la situation actuelle. La communauté d'agglomération Chambéry Métropole, créée le 1^{er} janvier 2000, regroupait quinze communes, qui lui avaient transféré toute la compétence d'assainissement. Le premier inventaire des installations d'ANC a commencé avant même la création du Spanc en 2005. Les premiers contrôles périodiques de bon fonctionnement ont débuté en 2007. Un nouveau contrôle périodique a démarré en 2018, mais il n'est pas allé bien loin : « Nous manquions de personnel : quelques contrôles ont été réalisés cette année-là, mais plus aucun après le départ de la technicienne que j'ai ensuite remplacée », admet Vénitia Loguier.

Un marché a donc été conclu avec un sous-traitant, Nicot Contrôle, qui devait commencer ses contrôles



Vénitia Loguier a une formation de haut niveau pour un poste de responsable de Spanc. « En 2018, à mon arrivée dans le service, je sortais de mes études dans l'eau et l'environnement. J'avais suivi un BTS Métiers de l'eau, puis une licence professionnelle Traitement de l'eau et dépollution des sols. Comme je voulais travailler en bureau d'études, j'avais

poursuivi par une licence générale en géosciences, avant de finir par un master en sciences de l'environnement appliquées à la montagne. Après ce master, je cherchais un travail dans les métiers de l'assainissement, et je suis entrée ici. » Elle est employée en CDD, mais elle est en train de passer le concours de technicien territorial principal de 2^e classe.

› Fiche d'identité

Nom : Spanc du Grand Chambéry

Statut : régie, prestation de service jusqu'en 2029 par Nicot Contrôle pour les contrôles de bon fonctionnement

Siège : Chambéry (Savoie), antenne au Châtelard

Élu référent pour l'ANC : Daniel Rochaix

Responsable du Spanc : Vénitia Loguier

Effectifs du Spanc : 3 ETP : 2 ETP à Chambéry et 2 agents polyvalents au Châtelard qui font les contrôles de terrain et les rapports associés dans les Bauges

Nombre de dispositifs : 3 600

Compétences et redevances :

- harmonisation progressive en cours depuis la fusion des deux collectivités, avec un tarif unique prévu à partir de 2023
- **contrôle de bon fonctionnement tous les 8 ans :** son coût est inclus dans la redevance annuelle du service de 39,60 € dans la zone de la cluse (soit 316,80 € au total), de 43,34 € dans les Bauges (soit 346,72 € au total)
- **contrôle de conception et d'implantation pour une installation neuve :** 127,60 € dans la cluse, 112,20 € dans les Bauges ; pas de contrôle de conception et d'implantation pour une installation réhabilitée
- **contrôle de bonne exécution pour une installation neuve ou réhabilitée :** 369,60 € dans la cluse, 334,40 € dans les Bauges
- **contrôle en cas de vente :** 206,80 € dans la cluse, 195,80 € dans les Bauges
- **prestation de vidange d'une fosse jusqu'à 1 500 litres :** 172,70 € en tournée, 276,54 € hors tournée, 196,35 € pour la vidange définitive ; traitement des matières de vidange facturé en plus : 48,40 € la tonne

en 2019. Mais en raison du Covid-19 et de mouvements de personnel dans cette société, les contrôles de bon fonctionnement n'ont finalement repris qu'en 2021. « Je suis très satisfaite du travail accompli, se réjouit Vénitia Loguier. La personne chargée de cette prestation, Coraline Bellot, vient du secteur public. Elle a travaillé dans un service d'assainissement et connaît donc nos attentes. Le plan prévisionnel est de réaliser l'ensemble des contrôles sur les huit prochaines années : 60 % dans la cluse et 40 % dans les Bauges chaque année. Nous voulons repartir de zéro avec un diagnostic uniforme de toutes les installations du territoire. »

LE SPANC A FAILLI DISPARAÎTRE EN 2020

La responsable du Spanc est donc arrivée dans le service en 2018 au poste de technicienne. À l'époque, l'antenne de Chambéry comptait deux personnes. Marilyne Combet-Sauvant était la responsable du

service, Vénitia Loguier a été embauchée pour remplacer un agent parti en disponibilité. « Nous nous répartissions le secteur en deux », explique-t-elle.

Une fois la fusion digérée, le service des eaux a été réorganisé, début 2020. L'idée était de créer une porte d'entrée unique pour les usagers, mais aussi de simplifier l'organigramme. « Dans les premières versions du nouvel organigramme, le Spanc avait tout simplement disparu », s'étonne encore Vénitia Loguier. Le but était très probablement de faire remplir les missions du Spanc par des agents du service des eaux, en fonction de leur charge de travail et non de leur spécialisation, au nom de la transversalité. « Mais tous ceux qui connaissaient les missions du Spanc ont indiqué que ce n'était pas une solution viable, et nous avons été entendus. Le 1^{er} avril 2020, j'ai donc été nommée "chargée du Spanc". »

Pour couvrir le territoire de la cluse, elle était d'abord seule. Parmi ses missions : instruire le volet ANC des permis de construire ; faire le contrôle en cas de vente et gérer les relations avec les notaires ; effectuer le



CK

Yoann Vilain est l'un des deux techniciens de Spanc de l'antenne des Bauges, avec Julien Mermet qui a rejoint l'antenne en 2020. Il a travaillé dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans le privé et dans le public. Il a obtenu un BTS Gestion et maîtrise de l'eau en 2010. Aujourd'hui titulaire avec un statut d'adjoint technique sur un poste de

technicien, il est en train de passer le concours de technicien territorial. Il a rejoint le Grand Chambéry en 2019 pour faire l'état des lieux de la gestion des services d'assainissement collectif et non collectif, la gestion des permis de construire, et mettre en place les connexions entre les services du Grand Chambéry et l'antenne des Bauges.

RECyclAGE DES EAUX GRISSES

De 500 à 10.000 litres d'eau recyclée / jour

Eaux Grises claires de :

- Bâtiments résidentiels
- Bureaux
- Hôtels et Gîtes ruraux
- Centres sportifs et de loisirs
- Vestiaires des industries ...

Bio-réacteur à membranes d'ultrafiltration

Stockage d'eau traitée

La GREM assure un effluent d'une qualité exceptionnelle

- Remplir chasses d'eau
- Arrosage

| PERFORMANCES ÉPURATOIRES | |
|--------------------------|---------------|
| DBO ₅ | <15 mg/l |
| DCCO | <75 mg/l |
| SS | <2 mg/l |
| Turbidité | <1 UNT |
| Escherichia Coli | ND UFC/100ml |
| Où/s de nématodes | maximale 1/10 |

NOUS CONTACTER POUR
TOUT DEVIS GRATUIT

T. 04 26 46 79 12
66027 Perpignan

www.remosa.fr
france@remosa.net

JIE 2022

Journées Information Eaux

CONGRÈS

du 11 au 13 octobre
à l'ENSI Poitiers

NOUVEAU site web
<https://jie.apten.org>

25^e édition

**Programme & Inscription
MAI 2022**

Nouvelles activités à l'APTEN
Suivez-nous sur LinkedIn

Association de Professionnels du Traitement des Eaux et des Nuisances

contact@apten.org - 05 49 45 37 40



Le Spanc conserve de solides archives papier. « C'est pratique pour consulter le dernier rapport de visite et l'emmener sur le terrain », plaide Vénitia Loguier. Elle est aussi adepte du double écran : « Par exemple, pour délivrer une attestation de conformité, on peut afficher sur l'un le plan de l'installation prévue, et sur l'autre le permis de construire. »

suivi des travaux pour le neuf, tant le volet chantier que l'aspect administratif ; gérer les dossiers pour les subventions à la rénovation accordées par le département ; conclure et suivre le marché de prestation de service ; répondre aux usagers ; gérer une partie du volet administratif des tâches des spanqueurs des Bauges. Un audit externe a établi qu'il était nécessaire de répartir cette charge de travail entre deux emplois. Un poste a donc été recréé l'an dernier, mais la personne embauchée n'est pas restée et un nouveau recrutement est en cours.

L'ambiance n'est pourtant pas au beau fixe dans le Spanc. Tout d'abord, les agents ont le sentiment d'être surchargés. Par exemple, après un contrôle pour une vente qui classe l'installation d'ANC comme

› Comment se former ?

Pour maintenir son niveau de compétence, suivre l'actualité de l'ANC et s'inspirer des bonnes pratiques de ses collègues, les formations et les rencontres semblent indispensables. Les opportunités sont pourtant réduites aujourd'hui. En interne tout d'abord. « Le service a l'obligation de former ses agents chaque année, mais nous sommes souvent pris par le temps », regrette Yoann Vilain.

À l'extérieur ensuite. Ainsi, le département de la Savoie n'organise plus de temps de discussion entre les spanqueurs du territoire, alors qu'ils étaient réguliers voici quelques années. Vénitia Loguier se désolé aussi de l'abandon du domaine de l'ANC par le Graie. Pour maintenir une dynamique interne et continuer à se former, les spanqueurs se sont rapprochés de l'Atanc Loire-Bretagne et outre-mer : « C'est un collectif très ouvert et vivant, se réjouit Vénitia Loguier. Il accepte tous les Spanc qui n'ont pas accès à une autre forme de concertation. Je suis membre d'un groupe de travail, et c'est très intéressant ! »

Il y a peu, une réunion de ce groupe a été organisée durant trois jours. La responsable de Chambéry est parvenue à être missionnée par son service, mais certains spanqueurs venus d'autres régions ont dû poser des jours de congé pour participer. « La situation est difficile dans beaucoup de Spanc », déplore-t-elle.

non conforme, celle-ci doit être mise en conformité dans un délai d'un an. « Cependant nous n'avons pas les moyens logistiques pour effectuer les relances, regrette Yoann Vilain. Si cette situation de sous-effectif se prolonge, une partie de nos missions essentielles risque d'être sous-traitée au privé, et cela détériorerait le service public. » Vénitia Loguier note que cette pénurie de personnel concerne des Spanc de toute la France.

Une autre difficulté est de faire prendre en compte par les services la contribution que le Spanc peut apporter, en particulier dans les projets d'investissement, grâce à sa connaissance du terrain et de ses enjeux sanitaires et environnementaux. Par exemple, Vénitia Loguier a tenté de faire raccorder un hameau



S'élançer, grandir, ENTREPRENDRE avec un réseau national

Les installations de Jardin d'Assainissement fleurissent partout en France.

Rejoignez l'avenir !



franchise.aquatiris.fr

NOUS RECRUTONS



FRANCHISE



INSTALLATEUR



CDI, CDD, STAGE

à l'assainissement collectif en 2020, en raison de son importance pour la qualité de l'eau : « Il se situe au-dessus de la source d'un cours d'eau qui se jette ensuite dans le lac du Bourget. Or toutes ses maisons sont en ANC, et leur taux de conformité n'est que de 13 %. Comme de gros travaux étaient prévus pour sécuriser le réseau d'eau potable, avec une grande tranchée, j'ai proposé qu'on en profite pour étendre le réseau d'égout à ce hameau. Mais le projet a été jugé trop avancé pour que cette suggestion soit prise en compte. »

CINQ AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU SAUVÉES POUR 2023

Dans le même temps, les aides à la réhabilitation se raréfient. Les derniers financements de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse ont été accordés en 2017. Les travaux ont été menés sous maîtrise d'œuvre privée, mais le Spanc a eu un vrai rôle d'animation et d'information. Il a notamment négocié des prix avantageux avec un bureau d'études. « En raison

du Covid-19, qui a retardé les chantiers, les usagers inscrits ont jusqu'à octobre 2023 pour finir leur mise aux normes. Et en insistant un peu auprès de l'agence de l'eau, j'ai réussi à faire remplacer des bénéficiaires qui ont renoncé à ces travaux par d'autres qui les ont faits ou vont les faire. J'ai ainsi sauvé cinq aides de 3 000 € », se félicite Vénitia Loguier.

LE DEPARTEMENT LIMITE SES AIDES À VINGT PAR AN

Depuis, le département de la Savoie a pris la relève avec une aide forfaitaire de 2 000 €, accordée pour refaire des installations identifiées par le Spanc comme étant des « points noirs ». De 2019 à 2021, il n'y avait pas de limite au nombre d'installations aidées. Quinze particuliers en ont bénéficié en 2019, treize en 2020, onze en 2021. Depuis 2022, le nombre est limité à vingt par an. « Il y a eu plus de trente demandes pour cette année, il a fallu faire par ordre chronologique, mais c'est moralement difficile d'annoncer à un usager qu'il



Les matières de vidange issues des installations d'ANC rejoignent les boues d'épuration de l'assainissement collectif dans un méthaniseur installé sur le territoire de l'usine de dépollution des eaux usées de Chambéry. Ce méthaniseur produit du biogaz, qui était jusqu'à présent valorisé par une unité de cogénération produisant de l'électricité et de la chaleur. Le biogaz sera désormais purifié pour devenir du biométhane. Les travaux en cours devraient permettre d'injecter ce biométhane à partir de 2023 dans le réseau de distribution public de gaz géré par GRDF.

Tunnel d'infiltration pour des eaux usées traitées

exemple d'un kit de 3 tunnels

► Installation en aval d'une microstation, d'un filtre compact ou d'un filtre à sable drainé

Sebico

Nos kits sont composés de plusieurs tunnels, ils permettent d'obtenir une aire d'infiltration optimisée en fonction de la perméabilité du sol. Économiques et performants, ils sont une alternative aux tranchées d'infiltration traditionnelles.

HYDROSOL

Se développer ensemble

LICENCE DE MARQUE pour votre BUREAU D'ÉTUDE

Un CONCEPT innovant pour développer votre activité !

Les ATOUTS de la licence de Marque du Groupe Hydrosol

1. Bénéficier d'une assistance technique et administrative
2. Travailler à votre compte sans être seul
3. Profiter d'outils de communication professionnels adaptés
4. Avoir des perspectives de développement
5. Partager nos valeurs

Un modèle économique éprouvé !

En savoir plus, demander notre plaquette, poser votre candidature : Tél. 04.90.71.33.26 - licence@hydrosol.fr

› Prestation de vidange

Le Spanc du Grand Chambéry propose une prestation d'entretien des fosses toutes eaux. Pour le particulier, il y a deux options. La première : s'inscrire à une tournée de vidange. Au moins deux sont organisées chaque année par secteur, sachant que le territoire de l'agglomération est découpé en trois secteurs de vidange. La seconde option : demander une vidange hors tournée. Le vidangeur se déplace alors sous quinze jours, mais le coût est plus élevé. Cette prestation a été étendue aux Bauges en 2020.

Le prix payé par l'utilisateur est le même dans tout le territoire. Il est fixé en fonction de la taille de la fosse. La prestation inclut la vidange de la fosse, mais aussi l'entretien des annexes, comme le curage des canalisations, des regards, etc. C'est le propriétaire qui décide quelles annexes ajouter, et il ne paiera pas plus cher pour cela. « Cette prestation ne s'applique qu'aux fosses, pas aux décanteurs primaires des microstations, précise Vénitia Loguier, responsable du Spanc. En effet, il y a beaucoup de modèles différents, chacun a ses spécificités, et les vidangeurs ne sont pas forcément formés à ces spécificités. Nous ne voulons pas prendre de risque. »

› Filtres plantés et toilettes sèches

Les installations de phytoépuration sont de plus en plus fréquentes sur le territoire du Spanc. « Elles résistent bien au froid et on a de bons retours dans le temps des usagers », notent les spanqueurs. Par ailleurs, beaucoup de néoruraux s'équipent en toilettes sèches : « On demande, pour ce genre de système, une étude de faisabilité et une mise en œuvre respectant la réglementation, assez pauvre en l'occurrence. On s'inspire aussi beaucoup de l'association Réseau de l'assainissement écologique (RAE) », précise Vénitia Loguier.

ne pourra pas bénéficier de l'aide à cause de quotas », explique la responsable du Spanc.

Elle s'inquiète aussi : « On ne sait pas encore si cet appel à projet sera renouvelé à partir de 2023. Si ce n'est pas le cas, il n'y aura plus d'aides pour la réhabilitation des points noirs. Il ne resterait que les écoprêts à taux zéro, qui sont difficiles à obtenir car les banques sont réticentes, et les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Mais ces dernières ne sont accordées qu'aux foyers ayant de faibles revenus. Dans les faits, les usagers éligibles aux aides de l'Anah sont tellement précaires qu'ils ne peuvent généralement pas se permettre de réhabiliter leur filière, même avec des aides. »

Malgré tout, les spanqueurs restent passionnés. « Notre équipe est soudée et motivée, c'est très appréciable. Nous avons envie de faire avancer le service, s'accordent Vénitia Loguier et Yoann Vilain. Nous travaillons sans cesse à améliorer la communication entre les services pour être le plus efficaces possible. »

S'INFORMER ET RÉALISER SES DÉMARCHES EN LIGNE

De nouveaux outils devraient aussi faciliter leur travail. Ainsi, la plateforme Simpl'ici, mise en place par le Grand Chambéry, doit permettre aux particuliers de s'informer et de réaliser en ligne certaines démarches, comme demander une vidange – c'est un service proposé par le Spanc (voir l'encadré ci-contre). « Les particuliers y trouveront des réponses simples aux questions simples liées à l'ANC, explique Vénitia Loguier. Cela nous déchargerait, il y aurait beaucoup moins d'appels et de courriels d'utilisateurs. » Le service d'eau potable a déjà son espace, cela devrait venir bientôt pour le Spanc.

Autre outil utile : le logiciel métier fourni par l'éditeur Ypresia. Toutefois, l'équipe ne peut pas encore l'utiliser de façon optimale : elle n'a pas encore trouvé le temps pour le paramétrer selon ses choix. Depuis sa mise en service en juin 2021, il ne sert toujours pas à générer les rapports de visite des installations. « Comme auparavant, je les rédige encore à partir d'un modèle Word qui me convient, avoue Vénitia Loguier. Créer un modèle de rapport qui soit complet vis-à-vis de la réglementation, mais aussi clair et attrayant pour l'utilisateur, c'est plus long que je ne l'imaginais. La prochaine étape sera de mutualiser tout le travail du service des RTU, notamment les divers branchements et les prescriptions pour les permis de construire. C'est un logiciel intuitif et facile d'utilisation ; lorsqu'il sera paramétré, ce sera un vrai gain de temps. »

Caroline Kim



Le service des eaux du Grand Chambéry compte près de 160 employés. La plupart travaillent dans ce bâtiment situé

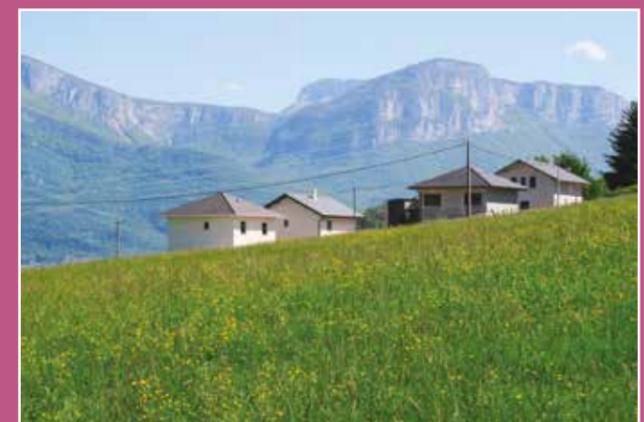
à Chambéry. Quatre agents sont en poste dans une antenne au Châtelard, dans les Bauges, dont deux pour le Spanc.

› L'ANC à l'assaut des coteaux

Quelques lotissements colonisent les coteaux autour de Chambéry. Ces dernières années, la demande immobilière a beaucoup augmenté, en raison du développement du télétravail et de la saturation de la région d'Annecy. Les prix des terrains aussi ont explosé, et leur taille est de plus en plus réduite. En outre, ils sont de plus en plus souvent sur les coteaux ou dans les Bauges, car il n'y a plus de place en fond de vallée. Certaines communes sont entièrement en ANC et, en raison de la contiguïté des logements, « certaines fosses sont sous la voie publique », signale Yoann Vilain.

Moins de place, des terrains moins grands et moins perméables : cela complique l'ANC. « Il y a de moins de moins de filières traditionnelles, analyse Vénitia Loguier. Les filtres compacts sont en vogue, pour des raisons de place. Il y a aussi quelques microstations. Depuis deux ans, des lotissements s'installent, tous équipés en ANC. Cela nous demande un gros travail d'information et de sensibilisation des propriétaires, pour qu'ils puissent choisir la filière qui leur convient le mieux en termes d'encombrement, de coût, de fonctionnement, etc. Ces filières nécessitent un entretien adapté, c'est pourquoi nous informons les usagers de l'intérêt de souscrire un contrat de maintenance. »

Quand il y a des rejets d'eau épurée dans le milieu hydraulique superficiel, le Spanc apporte une attention supplémentaire. Il faut s'assurer de la pérennité des ouvrages et du traitement. Les rejets se font la plupart du temps dans le réseau d'eaux pluviales ou dans les cours d'eau. « Dans certains cas, nous sommes obligés d'autoriser un rejet dans un cours d'eau non pérenne, admet Vénitia Loguier. Ce que nous évitons absolument, c'est la cunette bétonnée en bord de route. »



COMPARAISON

Comment vous approvisionnez-vous en pièces de rechange ?

Propos recueillis par Sophie Besrest

› La durée de vie des moteurs peut varier de deux à dix ans

DÉPUIS 2011, nous sommes spécialisés dans l'assainissement et les eaux pluviales. Nous entretenons toutes les marques de microstations, et nous sommes aussi fournisseurs de postes de relevage et d'équipements de récupération d'eau de pluie. Nous disposons d'une offre de pièces détachées que nous stockons dans notre dépôt près de Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne). Mon équipe de quatre personnes intervient dans le sud-est de la grande couronne parisienne, ainsi que dans l'Yonne et l'Aube. Nous avons aussi créé un bureau d'études en assainissement et en eaux pluviales pour aider les usagers à monter leur dossier en ANC ou leur projet de récupération d'eau de pluie sur leur parcelle.

Dans l'ANC, nous travaillons avec deux fabricants. Lors de la vente d'un dispositif, nous proposons toujours un contrat de maintenance au client. Si celui-ci nous contacte pour changer une pièce, nous sommes en mesure de lui répondre rapidement, puisque nous disposons dans notre dépôt d'un stock de pièces de nos fournisseurs et de turbines d'oxygénation de notre propre marque. S'il s'agit d'un dispositif que nous ne commercialisons pas, nous renvoyons l'usager chez un confrère.

Il y a encore un an, je travaillais en direct avec certains fournisseurs de moteurs d'oxygénation de type VEM, ce qui me permettait de répondre à une clientèle plus large. Mais depuis la pandémie, ils ont augmenté leurs prix de 80 % et j'ai donc décidé d'arrêter ces partenariats et de laisser à d'autres le soin de fournir ces appareils que je trouve trop chers.

Dans les compresseurs électriques, les membranes doivent être changées environ tous les quatre à cinq ans. La durée de vie de ces équipements peut atteindre plus de dix ans, surtout dans les microstations à culture libre. Pour les microstations de type SBR ou à



CHRISTOPHE PALAZOTTO
gérant de la société DTE Assainissement

culture fixée, c'est beaucoup plus court : les compresseurs sont sollicités tout le temps, pour l'oxygénation des eaux et la recirculation des boues. Sur certains de ces dispositifs, il m'est arrivé d'intervenir pour remplacer un compresseur au bout de quatre ans seulement. Certaines marques sont plus fiables, tout dépend toutefois de l'entretien de l'installation par l'usager.

Lors de la maintenance d'un dispositif agréé, les éléments remplacés doivent être identiques à ceux qui sont détaillés dans l'avis d'agrément. Les compresseurs mentionnés dans les agréments sont présentés sous différentes marques, alors qu'il s'agit le plus souvent d'équipements équivalents, avec des caractéristiques de puissance et de fonctionnement identiques. Que faire quand le modèle agréé n'existe plus, que peut-on proposer au client ? ■

› Jusqu'à six mois de délai de livraison

MON ENTREPRISE va bientôt fêter ses quarante ans d'existence, et depuis que je travaille dans l'ANC, je compte sur une clientèle fidèle. Nous sommes deux salariés et nos interventions concernent les marques de dispositifs les plus vendues. Depuis le début, nous passons nos commandes directement chez les fabricants de microstations ou de composants. Je travaille aussi avec les produits Épur, pour leur distribution et leur SAV dans les départements de l'Aveyron, du Cantal, du Lot de la Lozère et du Tarn. Il y a trois ans, la société a été rachetée par le groupe irlandais Kingspan, ce qui complique un peu nos livraisons.

Depuis la pandémie, nos fournisseurs sont beaucoup moins réactifs, avec un délai de livraison pour un compresseur neuf qui peut atteindre six mois. Certains sites marchands proposent aussi des pièces de rechange, mais leurs prix défient toute concurrence et je m'en méfie. Du coup, nous anticipons nos achats que nous stockons dans notre atelier : membranes et cartes électroniques des compresseurs, moteurs électriques, etc.

Ma formation initiale d'électromécanicien et mon expérience acquise depuis plus de vingt ans dans l'ANC me permettent de maîtriser tous les systèmes.



PIERRE GAFFIÉ
gérant de l'entreprise Gaffier

Depuis le début, je propose d'abord à mes clients de réparer leurs anciens équipements dans mon atelier. Cela leur évite d'investir dans un appareil neuf, sauf bien sûr si leur compresseur a déjà plus de quinze ans. Mais ce n'est pas possible pour tous les équipements. Aujourd'hui, mon expérience me permet de dire que certains dispositifs ne sont pas faits pour fonctionner longtemps, surtout si l'usager ne réalise pas un entretien régulier de son installation. ■

› Que faire quand le particulier a oublié le code d'accès au tableau de commande ?

CRÉÉ EN 2009, mon entreprise est une société de services en assainissement. Notre parc de véhicules nous permet d'intervenir pour la vidange des installations d'ANC, et aussi pour le nettoyage des rues. En 2020, j'ai investi dans un camion de déshydratation pour répondre aux nouvelles exigences d'hygiénisation des boues destinées à l'épandage, qui ont été imposées à cause de la pandémie. Cet équipement me permet de transporter directement les matières de vidange en centre de compostage, sans avoir à leur faire subir un traitement supplémentaire.

Nous sommes trois dans mon équipe, en plus d'une secrétaire qui tient le planning et les comptes. Nous intervenons dans les départements de l'Orne, du Calvados et de la Manche. Au fil de mes prestations de vidange, j'ai acquis un certain retour d'expérience sur les dispositifs. Depuis dix ans, je me demande encore comment certains modèles ont réussi à obtenir l'agrément...

Mes interventions pour la maintenance des filières

découlent le plus souvent d'une prise de contact à l'occasion d'une vidange, ou par le bouche-à-oreille. Je ne propose pas de contrat annuel car je considère que c'est du vol. Une microstation peut rester plusieurs jours sans fonctionner. Lorsqu'un usager m'appelle un dimanche en urgence parce que l'alarme de sa microstation s'est déclenchée, je lui pose des questions et lui fournis quelques conseils, et je le rassure le plus souvent sur le fait que cela peut attendre lundi. Sauf bien sûr si elle déborde.

Pour le renouvellement des pièces de rechange, je me fournis exclusivement auprès d'un site marchand. Cette société est très réactive. Depuis que je travaille avec elle, je ne déplore aucun retard dans les livraisons. Mes commandes portent principalement sur les compresseurs. Je me souviens d'un client chez qui je suis intervenu cinq fois pour changer le moteur électrique de sa microstation.

Car la maintenance des dispositifs dépend vraiment

des filières et des marques des installations. Sur certains modèles, l'absence d'alarme est aussi un problème. L'usager se rend compte de la panne trop tard, le plus souvent lorsque sa microstation déborde. Du coup, nous sommes obligés de tout démonter pour pouvoir la vidanger et la nettoyer. Si elle est en panne depuis longtemps, la pompe de recirculation est souvent endommagée et il faut alors changer plusieurs pièces en plus du compresseur.

Sur certains modèles de microstation, le tableau de commande nécessite un code d'accès que l'usager a souvent oublié de noter ou qu'il ne connaît pas. Ces codes ont été rentrés au moment de l'installation. Comment faire si l'agence du fournisseur n'existe plus et si l'installateur n'a pas retenu le numéro ? C'est regrettable. J'ai eu aussi un client qui avait acheté un dispositif d'une capacité de 8 EH alors qu'il n'y avait plus que deux occupants dans le logement. Leur microstation fonctionnait à plein régime alors que c'était inutile. ■



SÉBASTIEN LEPESTEUR
gérant de la société L2V Assainissement

Des délais inattendus depuis un an

IL Y A DEUX ANS, le groupe Premier Tech a racheté Ami Assainissement pour proposer une offre de maintenance et d'entretien sur tout le territoire. Notre équipe compte désormais dix-huit techniciens qui interviennent sur l'ensemble des équipements : les filières d'ANC, les installations pour le semi-collectif et les postes de relevage. Nous sommes en mesure de répondre aux demandes des clients pour toutes les marques de dispositifs.

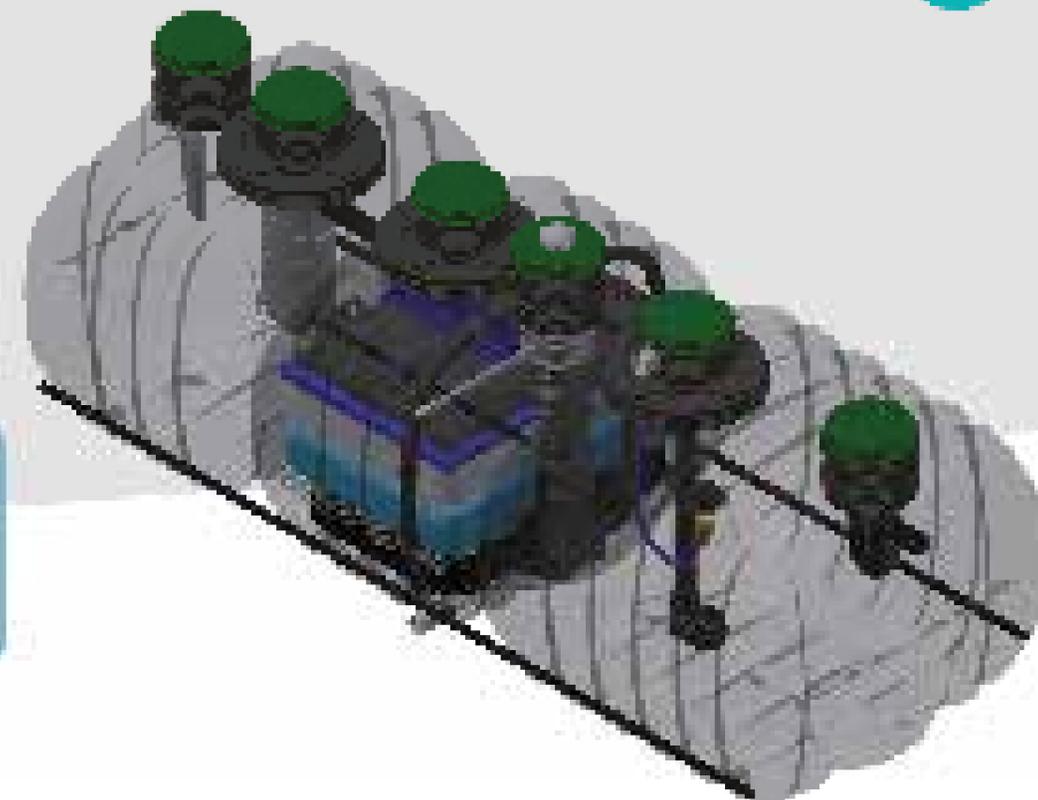
L'approvisionnement en pièces chez certains partenaires est rapide puisque nous passons nos commandes en direct. Pour les autres, nous nous fournissons sur le site marchand Aqua-Assainissement avec qui nous étions déjà partenaires et qui a lui aussi rejoint le groupe Premier Tech. Nos délais d'intervention sont rapides mais, depuis un an environ, nous ressentons plus de difficultés dans l'approvisionnement des pièces. C'est assez ponctuel et cela peut toucher les éléments les plus divers avec un rallongement des délais d'obtention. Il est encore trop tôt pour savoir si la tendance se confirmera chez tous les fournisseurs.

Dans l'ANC, les pièces les plus courantes concernant la maintenance sont les membranes ou les pistons des compresseurs, les filtres à air et les roulements des moteurs. En ce qui concerne le SAV, les pannes affectent le plus souvent les moteurs, les compresseurs, les pompes et les différents programmeurs. Nos interventions concernent parfois des



BRUNO DESCHAMPS
responsable développement commercial chez Premier Tech Solutions Clients

dysfonctionnements plus généraux dus à des défauts de pose : non-respect de la pente des réseaux, non-respect des matériaux de remblai, mauvaise horizontalité de la cuve, etc. Dans ces cas, notre intervention est souvent impossible et nous recommandons alors à nos clients de se retourner vers leur installateur voire vers le fabricant de leur installation. ■



NOUVELLE FILIÈRE COMBINÉE
POUR LE TRAITEMENT DES EAUX
USÉES ET LA RÉCUPÉRATION DES
EAUX DE PLUIE

ACTIFILTREO 185
5000 LITRES DE CAPACITÉ

Nouvelle filière combinée
pour le traitement des eaux
usées et la récupération des
eaux de pluie.

Volumes disponibles :
5000 litres avec 4000 litres de récupérateur EP
8000 litres avec 4000 litres de récupérateur EP
8000 litres avec 5000 litres de récupérateur EP

ACTIFILTREO 185

ACTIFILTREO 185 comprend :

- Un compartiment dédié au traitement primaire équipé d'un panier indicateur de courtoisie
- Un compartiment dédié au traitement secondaire comportant un modèle Margre à base de fibres synthétiques, une fosse intégrée et un dispositif de nettoyage
- Un compartiment dédié à la récupération et recyclage des eaux de pluie

Avantages du produit :

- Combiné traitement des eaux usées et récupération des eaux de pluie
- à un remplissage et un démontage faciles
- Tenue impeccable sans entretien
- Possibilité de voir l'installation en 3D (3D TV)

www.printec.fr

SIMOP

L'écureuil grandit

Le fabricant inaugure une troisième ligne de rotomoulage dans son usine de la Somme.



TOUS LES VISITEURS des salons sur l'ANC se souviennent d'un écureuil au tee-shirt vert arpentant les allées pour annoncer le lancement de la première filière agréée à base de coquilles de noisettes. Depuis, le petit rongeur est resté la mascotte de l'entreprise Simop. Fin 2021, il a même embarqué sur le bateau de Louis Duc, en duo avec Marie Tabarly, pour terminer 14^e de la Transat Jacques-Vabre en classe Imoca.

Les noisettes semblent porter chance à la société française. Originaire de Normandie, Simop reste à ce jour un des derniers fabricants importants de filières d'ANC à ne pas avoir été racheté par un groupe étranger. Créée en 1975, l'entreprise familiale compte près de 200 employés et six usines, dont deux dans l'Hexagone, les autres étant en Guadeloupe, en Martinique, en Espagne et en Slovaquie.

Cette année, elle annonce l'agrandissement de son site de production de Montdidier (Somme), avec 1 500 m² de plus pour la production et le stockage. Une troisième ligne de rotomoulage devrait être mise

en route en janvier 2023. Ce nouvel investissement lui permettra de rotomouler de grandes pièces plus rapidement. Pour ses filtres Bionut à base de coquilles de noisettes, par exemple, l'usine moule aujourd'hui la fosse toutes eaux puis le filtre compact. Demain, la nouvelle machine pourra produire deux filières complètes en une seule étape, soit deux fosses toutes eaux et deux filtres compacts. Ses capacités sont en effet impressionnantes, avec un four rotatif d'un diamètre de 6 m et d'une capacité de 4 tonnes, où l'on enfourne à la fois les moules et la poudre qu'ils contiennent.

En outre, Simop a ajouté des modèles plus grands à ses gammes Bionut et Bioxymop. Ainsi, la microstation Bioxymop Max peut atteindre une capacité de 980 EH, par la pose et le raccordement de quatre cuves préfabriquées. Quant au filtre compact Bionut2, dans sa version maximale, il peut traiter jusqu'à 200 EH dans huit cuves. ■

GRATUIT

Entrée
Conférences
Parking...

enviro pro
GRAND EST

15 . 16 . 17 nov. 2022

Parc des expositions de Nancy



**TOUTES LES SOLUTIONS
POUR VOS PROJETS DURABLES
... ET RENTABLES !**

(Horaires, accès, covoiturage, transport, exposants, conférences...)

Toutes les infos du salon sur
www.enviropro-salon.com



INVESTISSEMENT

Premier Tech Eau et Environnement modernise son site de Senan

L'ancienne usine d'Éparco reçoit notamment deux nouveaux fours de rotomoulage pour les cuves d'ANC.



Le 16 juin 2022, l'industriel a invité les élus de la région Bourgogne-Franche-Comté à l'inauguration de son site de Senan. De g. à dr. : Mahfoud Aomar, président de la communauté de communes de l'Aillantais ; Henri Ouellet, président de PTEE ; Nicolas Soret, vice-président du conseil régional ; Gérard Chat, maire de Senan.

POUR VENDRE en France des équipements de plusieurs mètres cubes, qui pèsent à vide plusieurs quintaux, il est plus simple de les fabriquer en France. De plus, le marché hexagonal de l'ANC est l'un des plus importants d'Europe, puisque près de 20 % de la population française relève de l'assainissement autonome. En outre, il associe le milieu rural et l'innovation, deux secteurs plutôt bien soutenus par les politiques françaises pour préserver l'économie locale. Autant de facteurs favorables aux investisseurs.

Premier Tech Eau et Environnement (PTEE), la filiale européenne du groupe québécois Premier Tech, en est un parfait exemple. Installée depuis plus de vingt ans sur notre territoire, la France représente son troisième marché en ce qui concerne les ventes, le deuxième en nombre d'effectifs, et son premier pôle actuel en matière d'innovation. Elle a notamment bénéficié du crédit d'impôt recherche pour le développement : une aide fiscale à l'innovation assise sur les dépenses de R & D des entreprises.

« Ce crédit a couvert 30 % de nos dépenses d'innovation. Au Canada, le taux maximum n'est que de 15 % », commentait son directeur technique et scientifique, Roger Lacasse, dans un précédent numéro (voir *Spanc Info* n° 52).

Plus récemment, c'est la région Bourgogne-Franche-Comté qui s'est montrée généreuse envers l'industriel. Après avoir racheté le vétéran Éparco en 2020 (voir *Spanc Info* n° 54), PTEE a décidé d'investir 2,5 M€ afin d'augmenter les capacités de production et d'installer de nouveaux équipements industriels sur le site de Senan (Yonne), ouvert en 2007 par Éparco.

La région a versé une aide de 326 000 €. Accordée dans le cadre de son plan d'accélération de l'investissement régional et de la mesure Fonds de relocalisation et de transition vers une économie décarbonée, cette subvention a permis l'achat de deux fours de rotomoulage utilisés pour la fabrication des cuves d'ANC. En échange, l'entreprise s'est engagée à créer cinq à dix nouveaux emplois d'ici à 2025, dont deux l'ont déjà été. ■

CARREFOUR DES GESTIONS DURABLES DE l'eau

23 24
NOVEMBRE
2022

Parc expo
DIJON

50
CONFÉRENCES

80
EXPOSANTS

Un événement



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF & PLUVIAL



EAU POTABLE & RESSOURCE MILIEUX AQUATIQUES



Co-organisé avec



En partenariat avec



www.carrefour-eau-dijon.com

Nouveaux dispositifs agréés

> Identité

Gamme Monoblock V3

Titulaire de l'agrément : Biorock

Agréments n°s 2022-004, 2022-004-ext01 et -ext02

Organisme évaluateur : CSTB



> Description

Filtre compact à laine de roche alimenté au fil de l'eau. Cuve de forme parallélépipédique juxtaposée à un cylindre vertical. Un prétraitement muni d'un préfiltre et séparé en deux compartiments par une cloison à trois ouvertures et à quatre fentes. Filtre installé dans le compartiment cylindrique, alimenté par un auget basculant et un plateau de répartition perforé. L'eau percole à travers un massif filtrant comprenant, de haut en bas : une couche d'anneaux en polypropylène de 20 cm d'épaisseur, une couche de laine de roche de 60 cm, une autre couche d'anneaux de 30 cm. Les eaux traitées sont collectées en fond de cuve par une rampe d'évacuation vers la sortie. Témoin visuel d'alarme disposé sur le couvercle de l'unité de filtration et fonctionnant grâce à un flotteur positionné dans un fourreau.

> Détails

| Modèle | Monoblock-2-4 V3 | Monoblock-3-5 V3 | Monoblock-3-6 V3 |
|--------------------------------|------------------------------|------------------|------------------|
| Matériau | polyéthylène à haute densité | | |
| Charge organique maximale | 4 EH | 5 EH | 6 EH |
| Volume maximal de boues par EH | 200 l | 255 l | 212 l |
| Hauteur maximale de boues | 70 cm | | |
| Vidange théorique tous les | 13 mois | 19 mois | 15 mois |

> Contraintes

Compatible avec une nappe phréatique. Autorisé pour les résidences secondaires. Fosse toutes eaux à vidanger quand le volume de boues atteint 50 % de son volume utile. Coût évalué sur quinze ans : de 15 391 € HT à 16 916 € HT sans contrat d'entretien, de 12 613 € HT à 14 110 € HT avec contrat d'entretien.

Retrouvez l'actualité juridique et politique de l'eau sur

Journeau.info

Le fil d'info des acteurs de l'eau

Micro-Stations d'Épuration et Filtres Compacts

Tricel et ses concessionnaires exclusifs vous assurent :



Faites confiance à Tricel
Nous accompagnons l'utilisateur de A à Z

CNFME

Lieux : Limoges (L)
ou La Souterraine (S)
T : 05 55 11 47 00
@ : stages@oieau.fr
W : www.oieau.fr/cnfme

Contrôle technique de l'ANC existant

Du 17 au 21 octobre (L)

Objectifs :

- appliquer les textes régissant le contrôle de l'ANC existant
- identifier les techniques d'assainissement anciennes et actuelles et les éléments à vérifier
- utiliser les méthodes et les outils de contrôle
- rechercher les zones à enjeux sanitaires ou environnementaux
- pratiquer le contrôle des installations existantes
- apprécier la nécessité de la vidange ou de l'extraction des boues d'un ouvrage d'ANC

Relations entre le service et les usagers : réglementation et jurisprudence

Du 17 au 21 octobre (L)

Objectifs :

- mettre à jour ses connaissances de la réglementation applicable dans la gestion commerciale des services
- analyser la jurisprudence pour mieux connaître les droits et les devoirs des services d'eau et de leurs usagers

Règlement des services d'eau et d'assainissement : obligations et rédaction

Du 25 au 28 octobre (L)

Objectifs :

- appréhender les obligations réglementaires liées aux règlements de service
- participer à la rédaction du règlement de service

Fonctionnement et enjeux d'exploitation des filières agréées en ANC

Du 21 au 25 novembre (S)

Objectifs :

- décrire le mode de fonctionnement des filières biologiques agréées
- examiner leurs conditions d'exploitation

Évolutions réglementaires et techniques récentes en ANC

Du 21 au 25 novembre (L)

Objectifs :

- organiser ses connaissances réglementaires
- connaître les évolutions techniques
- apprécier la conformité ou l'éventuelle non-conformité d'une filière agréée ou non, neuve ou existante

Jurisprudence et exercice des pouvoirs de police en ANC

Du 28 novembre au 2 décembre (L)

Objectifs :

- structurer ses connaissances réglementaires
- identifier des jurisprudences affectant le fonctionnement du Spanc dans ses différentes missions
- différencier les pouvoirs de police dévolus au maire ou au président de l'EPCI-FP
- identifier les éventuels axes d'amélioration du règlement de service

CNFPT

W : www.cnfpt.fr

Le contrôle de l'ANC

7 et 8 novembre,

Bourg-lès-Valence

24 et 25 novembre,

Issy-les-Moulineaux

28 et 29 novembre, Lille

Objectifs :

- différencier les équipements ainsi que les solutions réglementaires et techniques d'assainissement non collectif
- contrôler la réception, le fonctionnement et l'entretien des installations
- gérer la relation avec l'usager

L'ANC : éléments de pédologie

8 et 9 novembre, Rouen

14 et 15 novembre, Lyon

8 et 9 décembre, Luisant

Objectifs :

- classer et reconnaître les différents types de sols et leurs caractéristiques
- déterminer l'aptitude d'un sol à l'assainissement non collectif
- proposer une filière cohérente en fonction du sol rencontré

Les nouvelles filières agréées en ANC

9 et 10 novembre, Limoges

Objectifs :

- maîtriser les nouveaux dispositifs agréés d'assainissement non collectif
- connaître le principe de fonctionnement, les caractéristiques principales, l'entretien, le contrôle
- identifier les éventuelles limitations des filières ANC

Assainissement non collectif : retour d'expériences sur les filières agréées

14 et 15 novembre, Vannes

Objectifs :

- connaître le principe de fonctionnement des différentes familles de filières agréées et leurs procédures d'agrément
- maîtriser les contrôles réglementaires sur ce type de filières

La gestion de l'ANC

Du 6 au 8 décembre, Toulouse

Objectif :

- expliquer les responsabilités qui incombent aux collectivités territoriales quant à la gestion de l'assainissement non collectif

Eau fil de l'eau

Lieu : Cuxac-d'Aude (Aude)

T : 04 68 42 33 78

@ : contact@eaufiledeau.fr

W : www.eaufiledeau.fr

Formation initiale de concepteur en ANC

Du 17 au 21 octobre

Objectifs :

- connaître les différentes techniques d'ANC
- comprendre le fonctionnement des phénomènes épuratoires
- connaître les modalités de conception et de fonctionnement des réseaux d'assainissement
- connaître les techniques de reconnaissance et d'analyse des sols
- connaître la réglementation et la normalisation régissant l'ANC
- connaître les modalités administratives liées à l'ANC

Réalys Environnement

Lieu : Parentis-en-Born

(Landes)

T : 05 58 78 56 92

@ : contact@realys-environnement.fr
W : realys-environnement.fr

Contrôle de conception, d'implantation et d'exécution

Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien

Principe et réalisation d'une étude de sol

Étude des filières agréées

Du 24 au 26 octobre

Étude de la réglementation, des différents acteurs et de leur rôle

Conception et dimensionnement d'une filière d'ANC

Étude des filières agréées

Études de sol

2 et 3 novembre



INTERVENTIONS SUR ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT

MISE EN SERVICE - MAINTENANCE - DÉPANNAGE

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE - VIDANGE



Séparateurs de graisses
ou hydrocarbures



Postes de relevage



Microstations d'épuration



Filtres compacts



UN RÉSEAU NATIONAL À VOTRE SERVICE

12 TECHNICIENS itinérants sur toute la France

+ de 10 000 CLIENTS

+ 6 000 CONTRATS d'entretien

BESOIN DE PIÈCES DÉTACHÉES ? www.assisteaux.com

rendez-vous sur la boutique en ligne!

Paiement sécurisé

Traitement rapide

Départ sous 24h

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL DE L'EAU ?
Bénéficiez de tarifs pro et de nombreux avantages !
OUVREZ UN COMPTE PRO !



0 800 000 160

Service & appel gratuits

www.assisteaux.com

Siège social Assisteaux
Z.I. Les Tranchis - 86700 COUHE

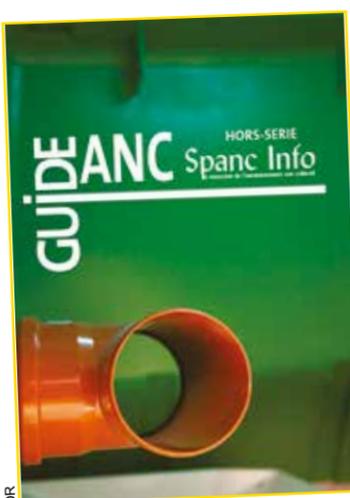
> VIVAX METROTECH

Mini-système d'inspection

LA VCAMMX-2 est une mini-caméra d'inspection bien adaptée aux ouvrages d'ANC. Ce produit est destiné aux canalisations allant de 40 mm à 100 mm, avec deux caméras au choix : la caméra fil d'eau D26-MX pour les canalisations de 50 mm à 100 mm (angle de vue de 88,4°) et la caméra fixe D18-MX pour des diamètres de 38 mm à 80 mm (angle de vue de 55°).

Deux tailles de jonc sont disponibles : 30 m de long pour un poids total de l'équipement de 14 kg, ou 45 m de long (17 kg). Le touret est en acier inoxydable. Il peut être acheté avec ou sans l'unité de contrôle, au cas où les utilisateurs auraient déjà investi dans une unité de contrôle de la vCam6, un autre modèle proposé par le fabricant pour la surveillance des réseaux d'assainissement.

La mini-caméra possède les mêmes caractéristiques que les systèmes haut de gamme. Sa tête est équipée d'une sonde, le jonc est détectable (horodateur et distance affichés à l'écran). Un microphone intégré permet de commenter les enregistrements en temps réel. La batterie rechargeable offre une autonomie de 7 heures environ. La prise de vidéos et de photos s'effectue avec un bouton poussoir, sur un clavier utilisable avec des gants. L'écran de 8 pouces dispose lui aussi d'un clavier virtuel et garantit une bonne qualité de lecture, même en plein soleil. L'enregistrement des données s'effectue sur une carte SD interne, tandis qu'une sortie vidéo et un port USB permettent le transfert des données au bureau. ■



> SPANC INFO

Guide ANC

CETTE huitième édition, entièrement mise à jour, reprend les mêmes ingrédients qui ont assuré son succès auprès des acteurs publics et privés de l'ANC depuis 2013. Elle regroupe l'ensemble de l'offre des produits du secteur : les filières traditionnelles et les filières agréées, mais aussi les gammes de postes de relevage, de boîtes, de bacs dégraisseurs, d'accessoires et d'extracteurs statiques. Un chapitre intitulé Soigner son ANC regroupe la liste noire des ennemis de l'ANC, les produits d'entretien et tous les outils pour la maintenance, la gestion et le contrôle. Enfin, la rubrique Tout savoir sur l'ANC recense les documents et les ouvrages, ainsi que les liens internet qui peuvent être utiles aux usagers ou aux professionnels du secteur.

Guide ANC 2021, Sophie Besrest et René-Martin Simonnet.
Agence Ramsès, Montreuil. Bon de commande à télécharger sur www.spanc.info ■

> SINGER SAFETY

Des doigts de fée

IL Y A PLUS DE 120 ANS, deux frères, Achille et Maurice Singer, construisent une tannerie et produisent des articles de bourrellerie. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'usine est en ruines. Les deux fils de Maurice Singer décident d'investir dans des outils de production modernes pour fabriquer des gants de protection, principalement en cuir, afin de satisfaire une demande croissante de l'industrie. Depuis, l'offre de produits s'est élargie à l'ensemble des équipements de protection individuelle. La troisième génération de frères, Laurent et Patrick Singer, est aujourd'hui aux commandes d'une plate-forme logistique de 10 000 m², située dans le port de Dunkerque (Nord).

L'offre de produits est accessible sur leur site internet, classée par métier ou par thème : la tête, le corps, la main, le pied ou les produits à usage unique. Dans la



rubrique Égoutier et assainissement, les techniciens de l'ANC pourront ainsi trouver toute une gamme de produits dédiée à leur profession : lunettes, gants de protection, chaussures, pantalons, etc. ■

Micro-stations d'Épuration Biologique Agréées AQUATEC® et Stations semi-collectives et collectives jusqu'à 5000 EH



STATIONS AQUATEC®
Diamètre 1,40 m - Hauteur 2,2 m
Gamme Monocuve en 4, 6, 8, 10, 13, 17 EH

Micro-stations homologuées pour 4, 6, 8, 10, 13, 17 EH

Numéro national d'agrément
4EH:AT4:2012-005-ext04
6EH:AT6:2012-005
8EH:AT8:2012-005-ext01
10EH:AT10:2012-005-ext02
13EH:AT13:2012-005-ext03
17EH:AT17:2012-005-ext05
21EH:AT21 et supérieur : nous consulter

MINI-STATIONS D'ÉPURATION SEMI-COLLECTIVES ET COLLECTIVES MONOBLOC COMPACTES
Jusqu'à 5000 EH



Filières à zéolithe ZEOCOMPACT®



Régions EST et SUD-EST
54200 TOUL
TEC'BIO®
Traitement, Épuration, Conseil Biologique
Tél. : 03 83 64 84 06
www.tecbio.fr
info@tecbio.fr

Régions OUEST et SUD OUEST
76700 HARFLEUR
BIO TEC
ENVIRONNEMENT
Tél. : 02 35 45 85 59
www.bioteo-environnement.fr
contact@bioteo-environnement.fr

Région BRETAGNE et DOM-TOM
22400 NOYAL
AQUA Bio
Tél. : 06 85 53 50 19
www.aquabio.fr
info@aquabio.fr

> CSTB

Un gisement d'informations

BÂTIPÉDIA est un portail internet des éditions du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), dédié aux professions de la construction. Il comporte désormais un nouveau service en ligne, destiné aux Spanc et aux professionnels du bâtiment : Reef thématique ANC. Ce service est accessible sur abonnement, et son utilisation peut être facilitée par le recours aux outils de consultation et d'interrogation de Bâtipédia.

Reef thématique ANC est conçu pour fournir les informations techniques et réglementaires permettant de maîtriser toutes les étapes de la vie d'une installation d'ANC : conception, financement, mise en œuvre, fonctionnement, entretien et maintenance, contrôle, dysfonctionnements, sinistres et assurance, vente. Il propose également les normes et les ressources liées aux produits et à la certification. Outre le cadre réglementaire, y compris sur des points annexes comme les autorisations d'urbanisme, on peut y trouver les principales normes applicables aux installations, à leur entretien, aux bases de calcul des structures, aux installations électriques, etc., soit 81 normes en texte intégral.

On y trouve encore des guides techniques pour accompagner le Spanc, des guides pratiques du CSTB, des mémos chantiers et d'autres documents édités par l'Agence qualité construction, et une synthèse semestrielle de l'évolution des textes et normes concernant l'ANC. Le service lui-même est mis à jour autant que de besoin, grâce à une veille d'actualité quotidienne. ■



> JETLY

Dégraisseurs pour les cantines

EN PLUS DES POSTES de relevage pour l'ANC, ce fabricant propose dans son catalogue plusieurs modèles de bacs dégraisseurs. Parmi son offre, on trouve la gamme HG, un séparateur à graisse destiné au traitement des graisses et des matières décantables contenues dans les eaux résiduaires des restaurants et des cuisines collectives. Si l'établissement dispose d'une installation d'ANC, le séparateur doit être posé avant la canalisation de transfert des eaux brutes vers la fosse toutes eaux ou la microstation.

Ce séparateur est divisé en deux compartiments : un débourbeur et un séparateur. Le choix du modèle dépend du nombre de repas servis par jour. Quatre versions sont proposées : d'un diamètre de 620 mm pour un volume du débourbeur de 200 l ou 400 l pour récupérer les matières lourdes, et pour un volume du séparateur de 480 l ou 1 200 l. Les cuves sont en polyéthylène, réalisées par rotomoulage. Le dispositif d'entrée et de sortie est en PVC ou en joint nitrile. Le couvercle est en polyéthylène avec un joint d'étanchéité et une visserie en inox. Deux des quatre modèles disposent d'une colonne de vidange en PVC d'un diamètre de 80 mm avec un raccord symétrique



ainsi qu'une ventilation en PVC de 110 mm de diamètre.

En option, le fabricant propose une alarme pour la surveillance de l'épaisseur de la couche de graisse dans le compartiment du séparateur. L'unité de contrôle doit être branchée sur le secteur, le câble du capteur mesurant 5 m de long. ■

> AQUA-ASSAINISSEMENT

Filets filtrants réutilisables

LE PRÉFILTRE fait partie des accessoires bonus de l'ANC. L'usage de ce produit n'est en effet pas obligatoire, mais il est recommandé pour éviter le colmatage de la filière de traitement. Intégré dans des fosses toutes eaux (FTE) préfabriquées ou livré séparément pour être installé en sortie de la fosse avant la filière de traitement, il sert à retenir les éléments grossiers pour éviter l'engorgement du réseau d'épandage ou du filtre. Cet accessoire peut contenir divers matériaux – pouzzolane, plastique, laine de roche, etc. – livrés en vrac dans un sac ou renfermés dans un filet à déposer directement dans le préfiltre.



Ce site marchand propose ainsi des filets filtrants contenant des ailettes en polypropylène, fabriqués au choix par deux fabricants d'ANC, mais adaptables à presque tous les types de FTE. Avant d'acheter le produit, il est conseillé de contacter le site pour confirmer la compatibilité du produit avec le modèle de FTE concerné.

Leur poids est inférieur à 2 kg et ils sont faciles à mettre en place. Ces produits sont imputrescibles, ils peuvent être nettoyés et sont donc réutilisables. Cette opération nécessite de sortir à la main le sac de son logement pour le nettoyer au jet d'eau à haute pression au-dessus de la fosse. Il faut évidemment se protéger avec des gants étanches, et de préférence avec des lunettes de protection pour éviter de recevoir des gouttes sales dans l'œil. ■

The logo for IMPACT eau - environnement features a blue water drop icon with a white 'e' inside, followed by the word 'IMPACT' in large green letters and 'eau - environnement' in smaller blue letters below it.

Bureau d'études spécialisé dans les études de gestion des eaux usées et des eaux pluviales

Depuis 20 ans, la société réalise des études d'assainissement non collectif, des dossiers loi sur l'eau, des études d'impact, des études zones humides, des dossiers ICPE et autres études environnementales.

Basé au cœur des Charentes, la société intervient sur les départements du 16, 17, 24, 33, 79, 86, pour les particuliers, les collectivités et les entreprises.

IMPACT eau environnement – 33 bis Avenue du Pradeau
17800 ROUFFIAC - Tél. : 05 46 98 00 88
impactee17.secretariat@gmail.com - www.impactee17.fr

> SEBICO

Nouvelle gamme de FTE pour les grands volumes

IL Y A QUINZE ANS, les fosses toutes eaux étaient la première étape d'une filière de traitement réglementaire : épandage, filtre à sable ou terre d'infiltration. Depuis l'entrée sur le marché des filières agréées, leur usage s'est élargi aux filières compactes et à certains filtres plantés de roseaux. Ce sont les mêmes équipements, proposés par les mêmes fabricants.

Le français Sebico est l'un d'eux. Depuis près d'un siècle, il propose des extracteurs pour la ventilation et l'aération, d'abord pour les immeubles collectifs, puis pour les maisons individuelles. Il y a cinquante ans, il complète cette gamme avec des modèles résistant aux gaz corrosifs produits par les dispositifs d'ANC, ce qui l'amène à s'engager dans ce domaine. Il y a ajouté au fil du temps d'autres accessoires, mais surtout des microstations, des filtres compacts et les fosses toutes eaux Fan.

Cette année, il complète la gamme Fan avec huit nouveaux modèles pour les ANC d'une capacité supérieure à 20 équivalents-habitants. Ces cuves offrent donc un volume allant de 12 m³ à 36 m³, selon le modèle.



Comme toute cette gamme, elles sont en polyéthylène renforcé : 2,1 m de haut pour une longueur comprise entre 4,6 m et 12,7 m et un poids de 550 kg à 1 550 kg. Ces produits monoblocs s'installent avec des élingues fournies par le fabricant. Ils peuvent être posés dans une nappe phréatique et sont garantis pour tout type de terrain. Les cuves sont livrées avec un couvercle sécurisé et un préfiltre équipé d'une cassette amovible retirable avec deux poignées. Des rehausses sont disponibles en option (hauteur de 20 cm ou 33 cm). Toutes les modalités d'installation, de mise en œuvre et d'entretien des fosses sont précisées dans le guide de pose du fabricant. ■

> CHEMINÉES POUJOLAT

De l'air !

DANS L'ANC, la ventilation est considérée comme un accessoire de la fosse toutes eaux, au même titre que le préfiltre, sauf qu'elle est obligatoire. L'arrêt de prescriptions du 7 mars 2012 exige en effet une ventilation constituée d'une entrée et d'une sortie d'air d'un diamètre d'au moins 100 mm. Pour les dispositifs agréés, l'article 15 sur l'entretien des dispositifs la rend aussi implicitement obligatoire, mais il ne précise aucune prescription sur son installation.



En fait, c'est la norme NF DTU 64.1 qui sert surtout de référence. Cette norme distingue deux sortes de ventilation : pour la ventilation primaire, l'entrée d'air est assurée par la canalisation de chute des eaux usées ; pour la ventilation secondaire, la conduite de sortie d'air doit être raccordée au-dessus du fil d'eau ou sur la canalisation en sortie de fosse avant la filière de traitement.

Pour ces deux fonctions, ce fabricant, originaire de Niort (Deux-Sèvres) et expert en conduits de cheminée et sorties de toit en inox, propose les extracteurs statiques Ventéla Sanit'Air : des modèles pour la ventilation primaire et secondaire fabriqués dans une large palette de couleurs. Pour des couvertures en tuiles, l'utilisateur a le choix entre noir, brique, amarante, gris anthracite ou gris terre d'ombre. Pour les toits en ardoises, les produits sont disponibles en noir, en gris anthracite et en gris terre d'ombre. Le fabricant propose aussi des modèles spécifiques pour une installation sur des toits en terrasse ou sur des plaques nervurées en acier. ■



UNE **GAMME COMPLÈTE DE SERVICES** POUR VOUS ACCOMPAGNER

L'AVANT-VENTE



Conseil technique
Interlocuteurs dédiés
Accompagnement local

LA VENTE ET L'INSTALLATION



Aide à la pose
Suivi et information livraison
Visite fabricant

LA VIE DU PRODUIT INSTALLÉ



Assistance SAV et contrat d'entretien
Diagnostic de bon fonctionnement
Renouvellement du milieu filtrant

GAGNEZ EN SÉRÉNITÉ

- Le 1^{er} réseau d'entretien en France
- Services Multimarques
- Fort d'une équipe de 60 personnes dont un réseau de 30 techniciens implantés localement.
- 30 ans d'expérience

* Enquête réalisée auprès de 2688 clients sur la période de septembre 2020 à décembre 2021



POUR NOS PRESTATIONS DE SERVICES

FABRIQUÉ EN FRANCE



Solutions **locales durables** pour le traitement et la valorisation de l'eau

PT-EauEnvironnement.fr

— x-perco® R-90

Découvrez le nouveau filtre compact léger x-perco® R-90 en polyéthylène haute densité : inspiré par l'expérience du terrain, conforme aux exigences des installateurs et des usagers !



eloywater.fr

eloy



Résistance

Solide, il est construit pour durer



Facilité

Efficace, il sait se faire oublier



Écologie

malin, il respecte l'environnement



Accompagnement

Avec eloy, vous n'êtes jamais seul.e



un filtre compact
pour assainir
ses eaux usées,
c'est du **bon sens**